

Date de dépôt : 13 avril 2021

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 94 860 000 francs pour la construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert

Rapport de majorité de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (page 1)

Rapport de minorité de M. Stéphane Florey (page 68)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie le 29 septembre, le 27 octobre, les 3, 10 et 17 novembre et les 8 et 15 décembre 2020, ainsi que le 9 février 2021, sous la présidence de M. Rémy Pagani, pour étudier ce projet de loi renvoyé sans débat à la commission des travaux par le Grand Conseil le 27 août 2020. Que M^{me} Garance Sallin qui a assuré la rédaction des procès-verbaux, soit remerciée pour sa précieuse collaboration. Ont assisté à ces séances M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements, département des finances, à l'exception de celle du 29 septembre 2020, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique ; qu'ils soient également remerciés pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

Préambule

Pour rappel, le Grand Conseil a voté le projet de loi 11944¹ ouvrant un crédit d'étude de 5 494 800 francs en vue de la construction du cycle d'orientation du Renard à Vernier (site de Balexert) en date du 4 novembre 2016. L'*Exposé des motifs* de cette de loi mentionnait l'état de vétusté du bâtiment actuel, ainsi que la nécessité de l'agrandir pour faire face aux besoins toujours plus importants des établissements du cycle d'orientation. Par ailleurs, les projets en cours de densification de la rive droite et le de développement du quartier de Châtelaine, nécessitent de répondre aux besoins toujours plus importants d'infrastructures scolaires.

La situation présente aujourd'hui un caractère d'urgence. La très forte augmentation des effectifs d'élèves est indéniable et face au constant que le besoin en bâtiments scolaires supplémentaires peine à trouver des réponses malgré les bâtiments provisoires déjà prévus, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a pris la décision de mettre en place un programme de CO pouvant accueillir plus d'élèves que les programmes précédents, passant ainsi de 700 à 900 élèves.

A ce stade, il est important de rappeler les prévisions actualisées fournies par le DIP, soit :

- pour le CO : + 330 en 2021, + 471 en 2022, + 450 en 2023, + 250 en 2024, + 280 en 2025.
- Soit 1 501 élèves de plus au CO en 2024 qu'en 2020 et 1 751 de plus en 2025 qu'en 2020.

Pour pouvoir construire, le nouveau cycle d'orientation (CO) du Renard à Balexert, le centre d'entraînement du Servette FC, qui occupe actuellement le site de Balexert avec 3,5 terrains et un bâtiment, doit se déplacer pour libérer la parcelle. Le déplacement était initialement prévu sur le site du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex dans le cadre du projet de pôle football planifié à proximité du centre sportif Le Blanché, projet qui nécessitait le déclassement de la parcelle Pré-du-Stand, située en zone agricole. La modification de zone MZ 29977 au Pré-du-Stand, adoptée par le Grand Conseil le 24 janvier 2019, a fait l'objet d'un référendum populaire cantonal et a été refusée par une très petite majorité lors de la votation du 24 novembre 2019².

¹ Cf. <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11944A.pdf> Le projet de loi 11944 a été voté par le Grand Conseil par 64 oui et 4 abstentions.

² Refus en votation populaire le 24 novembre 2019 de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex (création d'une zone de

Compte tenu de l'urgence de devoir relocaliser rapidement le centre sportif pour permettre la construction du CO dont le besoin est plus qu'urgent, celui-ci devra être déplacé provisoirement sur des infrastructures existantes à adapter ; le projet des Evaux représente depuis la solution transitoire.

Le Grand Conseil doit se prononcer sur l'adoption du projet de loi (PL) 12741 et donc uniquement sur le projet de construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert. La question du déplacement des terrains de football de Balexert s'est interposée dans les travaux de la commission, raison pour laquelle nombre de chapitres portent sur cette problématique et la majorité de la commission a concilié les deux volets en amendant le projet de loi 12741 comme nous le verrons, afin de pouvoir adopter ce PL et par là-même le projet de construction du CO.

1. Présentation du projet de loi 12741 par M^{me} Marta Perucchi, directrice, direction de la logistique, et M. Eric Tamone, directeur, service Organisation et Planification, du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), ainsi que par MM. Vladan Schroeter, directeur, direction Ingénierie et Energie et Antoine Girasoli, chef de projets, direction des constructions, de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), département des infrastructures (DI)

Avertissement

La présentation du projet de loi (PL) s'est déroulée sur plusieurs séances au vu des questions portant sur des ordres différents du point de vue de leurs thématiques. Comme indiqué dans le *Préambule*, certaines questions ne relèvent pas intrinsèquement du PL portant sur la construction d'un établissement pour le cycle d'orientation, mais ressortent largement du projet de Pôle-Foot du fait du déplacement des terrains de football de Balexert pour la construction du CO. Pour faciliter la lecture de ce rapport, j'ai regroupé les différentes questions des député-e-s par thématique, ce qui permettra également de distinguer ce qui doit faire l'objet d'une décision du Grand Conseil quant à la proposition qui lui est soumise.

développement 3 affectée à des activités administratives et commerciales, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et à des constructions et installations sportives et d'une zone de verdure, au lieu-dit « Pré-du-Stand ») (12293) du 24 janvier 2019.

1.1. Eléments de présentation du projet

Lors de la séance du 29 septembre 2020, M. Girasoli explique que le concours pour ce projet de cycle d'orientation (CO) a été réalisé à 2 degrés, de septembre 2017 à avril 2018. Le projet lauréat ESOPE répond par son implantation et sa typologie aux enjeux d'une école de 900 élèves. La modification de zones pour permettre cette réalisation est entrée en force en septembre 2020³. La demande d'autorisation de construire a été déposée quant à elle en janvier 2020. Il est à noter que depuis l'audition du département des infrastructures, l'autorisation a été délivrée le 2 février 2021⁴.

Le devis général a été établi au début de l'année 2020. Les mandataires lauréats sont CLR Architectes et le bureau d'ingénieurs civils Perreten & Milleret. Les mandataires complémentaires sont listés, avec un ingénieur en physique du bâtiment et des ingénieurs techniques. Le programme du cycle d'orientation, d'environ 11 000 m² nets, est judicieusement réparti dans le volume selon les besoins scolaires. Les circulations verticales se font au travers de 4 escaliers qui permettent de répartir les flux. Un patio central amène de la lumière dans les circulations horizontales.

Le bâtiment se développe sur quatre niveaux sur rez-de-chaussée avec un sous-sol complet et une partie sous les salles de gym au sud du bâtiment. Au rez-de-chaussée se trouvent les deux salles de gym, également utilisées par la commune de Vernier (intégration d'une salle omnisport double), l'administration, l'auditoire, la bibliothèque et les salles de groupes, et dans les étages, les salles de cours et de musique. Le bâtiment bénéficie d'un patio généreux qui apporte un éclairage naturel sur les locaux à proximité. Au quatrième étage, il y a quelques retraits en termes de gabarits sur les quatre ailes. Les toits des salles de gym sont recouverts de panneaux photovoltaïques. Une salle de gym en sous-sol est une omnisport double avec un rideau de séparation et est équipée de gradins pour accueillir du public. Les autres salles sont des salles simples. Le concours s'est porté sur trois thématiques principales : la partie liée au cycle d'orientation, la partie liée au parc et la partie liée aux logements. Les études pour le parc et les logements devraient s'enchaîner dans le temps, mais sans doute avec un certain décalage par rapport à la réalisation du cycle.

Le montant du crédit d'investissement est divisé ainsi : 68 MF pour la construction, 9 MF pour les honoraires, 3 MF pour l'équipement du DIP, 1 MF pour l'équipement de l'OCSIN, ce qui représente un total précis de

³ Cf. Loi 12200 <http://ge.ch/grandconseil/data/odj/020103/L12200.pdf>

⁴ Cf. DD 113361 autorisation délivrée le 2 février 2021.

81 414 000 F, sur lequel on applique la TVA de 6 269 000 F, pour un total TTC de 87 683 000 F. A cela s'ajoutent le renchérissement, les divers et imprévus et les activations salariales (charges salariales des collaborateurs), ce qui conduit à un total de 94 860 000 F. L'investissement supplémentaire de Vernier s'élève à 4 056 000 F. En tant que rapporteuse, je souligne que lors de l'audition, l'ouverture du chantier était attendue en juin 2021 et celle du bâtiment à la rentrée 2024. Nous verrons plus loin les incidences du fait que ce planning ne pourra être tenu.

M. Tamone ajoute quant à lui que la directrice actuelle du cycle du Renard suit les travaux avec les architectes. Cela permet d'être au fait des besoins des élèves et des enseignants. Les architectes s'y montrent très attentifs. Il rappelle l'importance de la vague démographique qui touche actuellement l'enseignement primaire et qui va arriver au cycle d'orientation. Le besoin en locaux se fait donc plus que pressant et le DIP attend avec impatience la livraison de ce cycle d'orientation.

Questions des député-e-s

Un député demande si c'était un concours ouvert et quel a été son prix. M. Girasoli mentionne qu'il s'est agi d'un concours de marché public à 2 degrés, le 1^{er} degré traitant le périmètre global et le 2^e degré, le cycle d'orientation plus spécifiquement. Pour le prix du concours, les chiffres sont de l'ordre de 200-300 000 F, répartis au travers des candidats primés. Il y a aussi les prestations des mandataires, à hauteur de 2.5 MF environ.

Un troisième député relève qu'il est indiqué que « le projet est soucieux de son impact environnemental au niveau du choix des matériaux (matériaux recyclés, énergie grise, déconstruction, etc.) » ; il demande combien il y a eu de variantes en bois dans le concours. Par ailleurs, il s'interroge sur les acteurs du béton local. Il lui semble que hormis Prelco, aucun ne fait du béton recyclé. M. Girasoli souligne qu'il y a eu quelques propositions pour un bâtiment en bois, mais qu'elles n'ont pas été retenues par le jury. Ce dernier a choisi l'objet qui répondait le mieux à l'implantation ; c'était le seul projet qui proposait le dégagement du parc, ainsi que l'implantation des logements et du cycle ainsi. Il mentionne le concours lié à la Goutte St-Mathieu, pour lequel le taux de propositions en bois est de l'ordre de 50% ; une certaine sensibilité à cet égard se manifeste à travers les projets et la formulation du cahier des charges. Concernant le béton, la réflexion par rapport à Prelco a été conduite ; ainsi se manifeste la volonté d'essayer de modifier la philosophie de la façade du bâtiment. Soit s'affranchir du préfabriqué sur les étages, pas exposés aux chocs physiques, et se restreindre à la partie du rez-de-chaussée pour protéger le bâtiment. Le béton recyclé sera pour les radiers. Cela offre des capacités structurelles moins importantes qui peuvent

absorber les besoins pour la réalisation du site. M. Schroeter complète en indiquant l'engagement récent d'un ingénieur développement durable, dont la tâche est de s'occuper de toutes les instances et de faire une grille d'évaluation pour les nouveaux concours.

Une députée interroge M^{me} Perucchi à propos des délais du DIP pour fournir des classes suffisantes aux élèves du canton. Celle-ci explique que ce bâtiment est un bâtiment clé pour le DIP. Il y a une forte augmentation des effectifs dans le primaire, qui va se retrouver très rapidement au cycle d'orientation. Il est absolument nécessaire de bénéficier de ce cycle à la rentrée 2024. Un retard supplémentaire à 2025 serait très difficile à gérer. Par rapport aux effectifs actuels, il y aura dans cinq ans une différence de 1750 élèves, soit l'équivalent d'environ deux bâtiments scolaires.

Un autre député s'interroge enfin quant au nombre d'élèves et d'enseignants. Pour 24h d'enseignement, cela revient à 7.5 élèves par enseignant. Il se dit surpris par le chiffre de 150 enseignants pour 900 élèves. M. Tamone fait remarquer que les chiffres indiqués ne sont pas des ETP, mais des personnes. Beaucoup d'enseignants ne travaillent pas à plein temps. Si tous les enseignants travaillaient à plein temps, moins d'enseignants seraient prévus.

M. Tamone précise encore par la suite que les projections actuelles montrent qu'il y aura environ 50 classes, 85 ETP enseignants et une dizaine d'ETP de personnel administratif et technique. Le collège du Renard actuel comporte 70 ETP enseignants et 8 ETP en administratif.

Un député demande comment a été calculée la part de la commune de Vernier et ce qu'elle représente. M. Girasoli précise qu'une différence a été faite entre le prix de deux salles standard DIP et le résultat final en termes d'espace et de volume. Vernier a un budget d'investissement et un budget lié à l'exploitation. La commune paie la totalité de sa demande.

1.2. Eléments de présentation du concept énergétique

Lors de la séance du 29 septembre 2020, M. Schroeter commente le concept énergétique. Il répond au règlement THPE du 5 juin 2019. Le concours a été réalisé en 2018, sous l'ancienne loi, mais les études ont permis de répondre aux nouvelles réglementations. Le seul souci porte sur le solaire photovoltaïque. Systématiquement, on recherche à optimiser au maximum le photovoltaïque, en le plaçant le plus souvent en toiture, mais cela représente des m² en moins. Pour ce projet, même en optimisant, on se situe à 16% en dessous de l'obligation, ce qui constitue le seul souci rencontré par rapport à la réglementation. Un travail est effectué pour y répondre. Concernant le concept technique, l'objectif est que les utilisateurs gèrent eux-mêmes le

bâtiment : la ventilation sera donc naturelle dans la plupart des locaux. La seule partie avec du double flux sera dans les locaux comme la salle de gym et la bibliothèque. Concernant le chauffage, deux solutions ont été initialement envisagées : d'une part, le chauffage à distance, mais Cadium ne répond pas au taux d'énergie renouvelable de la loi et convient plutôt pour les bâtiments anciens ; d'autre part, GeniLac, mais les conduites sont assez éloignées du bâtiment et le prix du kW/h n'était pas attractif. Finalement, le plus intéressant a été de mettre des pompes à chaleur. L'eau chaude sanitaire est faite à 100% avec la PAC. Pour la lumière, il est recherché au maximum d'avoir de la lumière naturelle, et l'artificiel sera fait avec des LED. Il est à relever que systématiquement dans les écoles, l'eau chaude est uniquement présente là où c'est nécessaire. Les sanitaires scolaires n'ont plus d'eau chaude.

M. Girasoli précise que le bâtiment est conçu avec des sondes géothermiques pour chauffer et être autonome en termes énergétiques. Les études récentes faites avec le GESDEC ont identifié une nappe phréatique sous la parcelle ; on pourrait donc en bénéficier pour chauffer le bâtiment. Cela permettrait d'avoir un bâtiment totalement énergétiquement neutre. L'objectif est de pouvoir aller dans ce sens et de supprimer les sondes géothermiques. Concernant la ventilation naturelle, le bâtiment a vocation à solliciter les utilisateurs pour qu'ils gèrent leur confort. Toutes les salles de classe sont ventilées naturellement.

L'audition du DIP et du DI s'est poursuivie le 27 octobre 2020. C'est l'occasion pour M. Girasoli de présenter un résumé des modes de production sur le site, soit pour l'essentiel des panneaux solaires (87%), le solde étant alimenté à travers les réseaux des services industriels par de l'électricité d'origine renouvelable hydraulique. Aucune énergie fossile n'alimente ce bâtiment. La consommation théorique du bâtiment est de 560 MWh/an. La répartition des coûts de fonctionnement est la suivante : un premier volet sur les consommations énergétiques (chauffage, ventilation, éclairage, équipements) à hauteur de 117 700 (20% du coût global) et un deuxième de charges d'exploitation (maintenance, sécurité, sûreté, ascenseurs, nettoyage) pour 454 000 F.

Questions des député-e-s

Un député s'interroge sur la profondeur et la température de la nappe phréatique. M. Girasoli mentionne que pour la nappe phréatique, le retour du GESDEC est attendu puisque des sondages ont été réalisés sur place pour évaluer la profondeur et la température afin de définir s'il est possible de se raccorder dessus pour bénéficier de son énergie.

Un député relève que les frais de maintenance et d'énergie s'élèvent à 600 000 F par an dès 2024. Si le bâtiment est autonome énergétiquement, il ne devrait pas y avoir ce genre de frais. M. Schroeter précise qu'en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, il s'agit d'un tiers investisseur. Plus les bâtiments sont techniques, plus il y a de contrats de maintenance. Ce sera dans le budget de fonctionnement.

Concernant le volet énergétique, un député remarque que les pompes à chaleur travaillent avec de l'électricité. Il souhaiterait connaître les coefficients prévus pour les faire tourner, ainsi que les consommations énergétiques du bâtiment avec un objectif en MJ/m². Il faut toujours ramener les investissements énergétiques en termes d'économie d'énergie : il faut connaître la longueur des amortissements en années, notamment pour la pompe à chaleur, et ramener cela à un prix au kWh. Les Services industriels proposent 23 centimes au kW pour chauffer un bâtiment quand ils la produisent. Il aimerait avoir l'ensemble de ces ratios pour avoir une vraie visibilité.

M. Schroeter explique que les solutions pour chauffer le bâtiment devaient être par le CAD, mais le choix s'est porté sur une PAC qui sera 100% alimentée par les panneaux photovoltaïques. La consommation totale du bâtiment a une partie sur le réseau SIG (14% de la consommation d'électricité). La consommation totale de 560 MWh/an est répartie comme suit : 24% pour l'éclairage, 37% pour les appareillages de fonctionnement du bâtiment et 39% pour les installations techniques. Le prix du kWh est largement au-dessous d'un réseau CAD.

1.3. Eléments de présentation liés aux terrains de football

M. Girasoli rappelle brièvement lors de la séance du 29 septembre 2020 le contexte avec le déplacement de l'activité de l'Académie du Servette. Suite refus de la loi 12293⁵, le canton a cherché à identifier un site permettant à l'Académie de fonctionner en attendant un nouveau projet pour l'accueillir définitivement. Aujourd'hui, le site des Evaux est privilégié pour libérer Balaxert au mois de juin 2021, ce qui est la condition pour réaliser le cycle du Renard et le restituer à la rentrée 2024.

⁵ Refus en votation populaire le 24 novembre 2019 de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex (création d'une zone de développement 3 affectée à des activités administratives et commerciales, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et à des constructions et installations sportives et d'une zone de verdure, au lieu-dit « Pré-du-Stand ») (12293) du 24 janvier 2019.

Questions des député-e-s

Un député se réfère à l'*Exposé des motifs* selon lequel « Il existe 2 servitudes, l'une pour usage extérieur de destination sportive au profit de la société immobilière du SFC (parcelles Nos 2042 à 2051), l'autre pour restriction d'affectation et d'industrie (parcelle N° 2249 partielle) ». Il demande pourquoi ce sont des servitudes et non un droit de superficie. M. Girasoli explique que le site appartenait à la Ville de Genève et que dans le cadre des échanges qui ont eu lieu avec l'ancien stade des Charmilles, l'Etat est devenu propriétaire et a hérité des servitudes. De mémoire, ces servitudes étaient liées à la notion d'activité sportive et de vente d'alcool. Ces deux servitudes devraient pouvoir être levées une fois que le site de l'Académie du Servette aura été rendu libre. Il n'y a pas de droit de superficie pour le Servette, mais une mise à disposition des terrains. Pour les bâtiments, il y a un bail pour chacune des activités (bureaux et restauration), régi au sein de l'OCBA.

Ce même député encore a entendu que la Fondation des Evaux consentait à accueillir l'Académie du Servette, mais seulement à titre provisoire. Il souhaiterait connaître les sites identifiés pour l'accueillir de manière définitive. M. Girasoli précise que les réflexions sont en cours quant à l'identification d'un site pour accueillir le Servette. Il est clair que la situation d'accueil par les Evaux est provisoire. Il faut environ 60 000 m² ; il y a peu de sites dans le canton qui le permettent ; 5 ont été identifiés, chacun comportant des avantages et des inconvénients. Une pesée d'intérêts doit être conduite pour éviter de réitérer ce qui s'est passé avec le Pré-du-Stand. Parmi les sites pressentis, le site du Pré-du-Stand a été maintenu, mais sans les surfaces de bureaux. Le second site est celui des Evaux, face à Cressy, qui permet de rationaliser les surfaces foncières pour réaliser 3 terrains plutôt que 5. Les autres sites sont Genthod, Belle-Ideé et Vernier. M. Girasoli renvoie également à la réponse du Conseil d'Etat à la question de M. Christo Ivanov, député, sur ce même sujet⁶.

Un député souhaite savoir ce qui est prévu en termes de mobilité concernant le déménagement sur le site des Evaux. Celui-ci n'est pas facile d'accès ; il n'y a pas de bus qui y va directement, ni de parking adéquat. M. Girasoli rappelle que le site des Evaux est à l'étude en termes d'aménagement et d'équipement pour accueillir cette nouvelle activité, notamment sous l'angle de l'accessibilité et de la mobilité. Pour le

⁶ Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov :
Quelles solutions pour le pôle football ? cf. QUE 1334-A
<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01334A.pdf>

déménagement du Servette, il faut répondre à ses besoins tout en évitant de compliquer davantage l'accessibilité du site et en travaillant de manière conjointe avec tous les acteurs.

Ce même député demande s'il y a des baux pour les bureaux et la buvette ou si les droits d'usage concernent uniquement les terrains. M. Girasoli répond qu'il y a trois baux qui les lient avec l'Académie du Servette sur le terrain de Balexert : pour le terrain, les vestiaires et le restaurant. L'échéance est fixée chaque année au 31 décembre. Le souhait est de ne pas résilier de manière formelle, mais de travailler main dans la main avec Servette pour trouver la solution qui permet de déménager l'Académie, de trouver un secteur qui lui permet de poursuivre son activité et d'éviter une situation très problématique. Il souligne que si les baux avaient été résiliés en temps et en heure, on aurait aujourd'hui une situation marquée par la confrontation avec l'Académie du Servette et qu'il n'aurait pas été possible de collaborer de manière sereine. Le choix est de poursuivre la recherche de solutions de manière concertée et de travailler conjointement avec les acteurs plutôt qu'en opposition, afin d'envoyer un signal positif sur le déménagement de l'Académie.

Concernant le financement, il est évalué à peu près à hauteur de 6 MF pour la réalisation des terrains et 8 MF pour la réalisation du bâtiment. C'est un investissement qui doit être effectué pour recevoir l'Académie sur le site des Evaux, mais qui ajoute une plus-value au site. Le problème majeur relativement à la mobilité est lié à la pénétrente sur François-Chavaz que tout le monde emprunte pour aller aux Evaux. Des solutions sont étudiées pour répondre aux besoins de l'Académie du Servette et améliorer la desserte à travers des hypothèses d'arrêt supplémentaire de transports publics, de stations vélos, de navettes et d'usage de parkings dans un périmètre plus large. Tous ces éléments sont intégrés et analysés de manière transparente avec la Fondation des Evaux et avec l'Académie du Servette. C'est le seul moyen pour que cette opération soit un succès.

Un autre député remercie M. Girasoli pour les précisions qu'il a fournies quant au pôle football et rappelle que cet objet est identifié aux pages 11 et 12 de l'*Exposé des motifs* comme une pièce du puzzle pour la bonne réalisation de la construction. La construction du CO pose en effet le problème du déplacement des terrains de football, suite au refus du projet de déclassement à Pré-du-Stand. Il remarque qu'il est impératif de compter sur une adhésion large du parlement pour faire accepter ensuite ce déménagement aux Evaux. Les évaluations s'élevant à 14 MF correspondent environ à 15% du projet de loi d'investissement. Il se demande s'il ne faut pas un projet de loi distinct, avec un crédit d'investissement qui couvrirait les

déménagements et les infrastructures provisoires. Il ne souhaiterait pas que ce projet soit retardé à cause des problèmes de déménagement du pôle football.

M. Girasoli rappelle à nouveau le refus du déclassement du Pré-du-Stand en novembre 2019. De ce fait, il a fallu trouver une solution provisoire, celle des Evaux. Au moment de son audition, il souligne qu'il reste environ 7 mois pour atteindre l'objectif ambitieux de juin 2021. Ce qui demande de rester très soudé entre les différents acteurs. Les études menées ont conduit à l'estimation de 14 MF. Pour faire face aux délais, un projet de loi d'investissement ad hoc pour le financement des travaux n'a pas pu être déposé. Le financement a été trouvé à travers le crédit de renouvellement sur la part des divers et imprévus pour ce qui concerne les terrains de sport et l'acquisition du bâtiment transitoire, un ouvrage qui sera sûrement en bois, mais qui doit faire l'objet d'un appel d'offres en marché public. Deux lois sont aujourd'hui utilisées pour pouvoir financer ces deux acquisitions.

Un autre député demande à quoi correspondent les 14 MF du déménagement et si ce montant correspond aux besoins de l'Académie qui, actuellement, fonctionne avec cinq terrains, soit un terrain d'entraînement, deux terrains synthétiques aux normes et deux terrains en herbe. Personnellement, il a l'impression que les montants seront nettement plus élevés à la fin. Par ailleurs, sachant que l'Académie a besoin au minimum de trois terrains pour assurer sa mission, il demande si cela reste possible dans les délais de juin 2021. M. Girasoli souligne le travail conduit en étroite collaboration avec Michel Pont. Le site de Balexert est composé de trois terrains et demi : un terrain synthétique, deux terrains naturels et un demi-terrain synthétique. La proposition est de pouvoir utiliser l'infrastructure existante la plus à même de la recevoir, mais qui nécessite d'être adaptée pour répondre aux normes de la ligue de football et aux activités des Evaux. Tout cela doit se faire dans le respect de la philosophie des Evaux, orientée sur le développement durable. Il rappelle que c'est une situation transitoire avant d'avoir le projet final, initialement prévu au Pré-du-Stand. Pour l'ensemble du processus, il faut au minimum dix ans.

Un autre député fait remarquer que c'est un délai de dix ans dans l'optique où le projet est accepté maintenant. Avec des oppositions, rien ne sera encore réalisé dans quatre ans. Il aimerait savoir si des arbres sont coupés aux Evaux. Si c'est le cas, il y aura clairement des oppositions. M. Girasoli souligne la volonté d'éviter de couper des arbres. Malheureusement, un ou deux arbres devront néanmoins être abattus, pour que les terrains soient agrandis afin de répondre aux normes. Les zones boisées ne vont pas être touchées. Si ce projet ne réunit pas la majorité des représentants de la population, il est évident qu'il sera difficile de le faire

passer. Il a eu un entretien avec Pro Natura qui s'inquiète de ce projet. Le processus en cours vise à associer un maximum de personnes, y compris les acteurs de l'environnement.

2. Poursuite des travaux

Pour faire suite aux deux premières séances de la commission des travaux, celle-ci entend s'appuyer sur une audition de l'OCEN au vu des enjeux énergétiques rappelés par plusieurs députés.

Certains député-e-s relèvent que nombre de questions ont porté sur l'avenir du Pôle Football et sur les terrains nécessaires, tant provisoires que définitifs, alors même que le projet de loi étudié porte sur un crédit d'investissement pour la construction d'un cycle d'orientation.

Un député remarque à cet égard qu'il y a environ 14 millions pour le déplacement du pôle football. Selon lui, ce sera beaucoup plus ; il souhaite que les commissaires en aient conscience au moment de voter les autres crédits pour le déplacement du pôle football et jouent le jeu.

Si la commission comprend dans le contexte la possibilité d'auditionner des représentants du Servette, elle refuse la proposition portant sur l'audition de la Fondation des Evaux par 13 non, 2 oui et 0 abstention.

3. Compléments d'information sur les pompes à chaleur dans le nouveau Cycle d'orientation du Renard et présentation du concept énergétique général par MM. Vladan Schroeter, directeur, direction Ingénierie et Energie et Lionel Lemaire, chef du service Ingénierie Environnement, de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), département des infrastructures (DI)

Lors de sa nouvelle audition en date du 3 novembre 2020, M. Schroeter rappelle que le parc immobilier de l'Etat compte 1877 bâtiments cadastrés et 679 sites. Par exemple, pour le Bureau des autos, il y a un site et deux numéros cadastrés. Financièrement, cela représente environ 264 MF par année, avec 40 MF pour les investissements d'ouvrage, un chiffre qui n'a jamais été aussi faible (parfois, il fallait compter 200 millions par année, par exemple pour le CMU 5-6) ; 80 MF pour les investissements de rénovation, environ 4 MF pour les investissements efficacité énergétique, 140 MF de fonctionnement et 30 MF d'achat énergie. Au niveau des effectifs, l'OCBA complet compte 268 personnes, dont 35 personnes à la direction Ingénierie et Energie, 23 à la direction Rénovation et Transformation, et 14 à la direction Constructions. La mission de l'OCBA au niveau de l'énergie s'appuie sur un

concept énergétique et de développement durable au niveau des constructions neuves, l'optimisation énergétique au niveau des rénovations et un suivi énergétique dans le volet de l'entretien. L'OCBA développe une stratégie énergétique pour laquelle il faut des actions et des moyens. Celle-ci se développe sur 3 axes : *axe réglementaire* et mise en conformité, *axe sobriété énergétique* (réduire la consommation) et *axe substitution énergétique* (cf. Annexe 1 : *Présentation de la stratégie énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève*). Au niveau de l'action, six thèmes et quatre priorisations ont été définis ; ce qui permet une grille d'évaluation. Pour atteindre ces objectifs, il faut des moyens qui se déclinent à travers les PL efficacité énergétique I et II. Chaque année, des bilans (BEBE – bilan énergétique des bâtiments de l'Etat) sont établis.

M. Lemaire revient sur *l'axe réglementaire* qui se fait en relation avec l'OCEN. Le premier objectif est que l'indice de dépense de chaleur (IDC) soit le plus bas possible. La loi indique qu'il doit être en dessous de 800 MJ/m² à l'année. L'IDC genevois moyen sur 3 ans est de 521 MJ/m² alors que la moyenne des bâtiments de l'Etat est à 417. Cette mesure a toutefois ses limites, car elle compare le CMU à un bâtiment comme celui des Franchises qui est 242 fois plus petit. Le deuxième objectif est une obligation d'efficacité énergétique grâce aux actions de performance énergétique. En 2007, une convention d'objectifs cantonale a été signée avec l'OCEN qui demande de réaliser des actions de performance énergétique engendrant 20% d'économie sur 10 ans. En 2017, quasi le double a été atteint au niveau des économies.

Concernant *l'axe sobriété énergétique*, M. Schroeter souligne qu'il est important de le voir du point de vue des dépenses. Il y a 30 MF d'achat d'énergie par année, mais le budget a pu s'élever vers les 37 MF par le passé. Le parc immobilier grandit, ce qui entraîne des consommations supplémentaires. Le coût de l'énergie thermique a augmenté depuis 2003. Le prix de l'électricité a quant à lui plutôt baissé ; une économie de plus de 2 millions a été réalisée sur ce budget-là. Le prix de l'eau augmente. Si rien n'avait été fait, il y aurait au budget 2020 près de 40 millions de budget énergétique, alors qu'il est de 30 millions. Ce qui témoigne des efforts en optimisation énergétique et en économies d'énergie. Il y a 5.8 MF d'économies référencées. La part de photovoltaïque a permis de réduire les achats. Il faut également mentionner des économies non référencées, qui ne sont pas mesurées, mais qui se voient dans les factures. L'ensemble a permis 9 millions d'économie pour 9 millions d'augmentation (cf. *Bilan énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève*, Direction de l'Ingénierie & Energie Service Ingénierie Environnement, avril 2020). M. Schroeter met ensuite en

regard ces économies avec les investissements faits 2.5 MF ont été investis par leurs propres moyens pour réaliser 5.4 MF d'économies. Entre 2009 et 2015, le PL efficacité I (8 MF d'investissement) a dégagé 11.5 MF d'économies. Pour 10.5 MF, une économie de 31.6 MF a été obtenue, soit un franc investi qui a permis d'économiser 3 F. En 2017, le PL efficacité II (total de 35 MF) a été lancé et permettra 40.2 MF. Il est à noter que la plupart de ces économies perdurent dans le temps.

M. Lemaire rappelle les objectifs de *sobriété énergétique* par rapport à l'année de référence 2005. Les objectifs de 2017 ont été atteints. D'autres objectifs vont rythmer le PL efficacité II, commencé en 2017 et qui se terminera en 2027, avec des objectifs intermédiaires. 2035 est le jalon de référence pour leur stratégie énergétique. Concernant l'évolution de la consommation d'électricité, l'électricité représente 52% de la facture énergétique (pour plus de détails, cf. [Annexe 1](#), p. 14).

M. Lemaire explique ensuite que les actions de performance énergétique typiques en électricité entreprises sont des changements d'éclairage, des horloges pour ne pas éclairer 24/24h, des variateurs. Elles s'appuient sur les dernières technologies et le matériel moins consommateur pour atteindre les objectifs. Concernant les consommations thermiques, la chaleur est le 2^e plus gros consommateur (39% de la facture). La consommation énergétique a baissé depuis 2005, que ce soit à périmètre constant ou en tenant compte de l'augmentation du parc, malgré l'augmentation du prix. Selon l'évolution de la part du fossile par rapport aux différents chauffages à distance (CAD, on observe que le mazout tend à baisser ; toutefois, il y a encore 70% d'énergie fossile sur l'entier du parc, ce qui doit diminuer les prochaines années. Concernant les actions de performance énergétique dans ce domaine, un travail est mené sur l'optimisation chaufferie, la diminution des courbes de chauffe, l'intelligence dans les systèmes, l'équilibrage des réseaux, l'arrêt en heures creuses des circulateurs de chauffage, etc. Concernant l'évolution de la consommation d'eau (9% de la facture), celle-ci a grandement diminué depuis 2005 (-36%), même en prenant en compte l'augmentation du parc et du prix. Les actions menées pour y arriver sont la suppression d'installation à eau perdue, comme à l'Université et l'adaptation des primes de débit des bâtiments. Les actions les plus faciles concernant l'eau sont derrière.

Concernant l'axe substitution énergétique touchant principalement la consommation d'électricité photovoltaïque et d'énergie thermique renouvelable (CAD et PAC), M. Schroeter signale au sujet du photovoltaïque à l'Etat de Genève, qu'une étude a montré une potentialité de 50 000 m² de panneaux solaires sur les toits, soit plus de 9 GWh. Cela représente la consommation des ménages des tours du Lignon. L'OCBA souhaite être un

vrai éco-acteur, mais surtout un éco-producteur, en profitant des toits plats dont l'Etat dispose pour produire de l'électricité. Il le fait en introduisant dans sa charte la pose systématique de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments neufs ou en bon état. Entre 2011 et 2016, l'Etat a fait des installations sur les bâtiments dont il est propriétaire. Depuis 2017, il a été décidé de travailler avec un tiers-investisseur, les SIG. Le prix du photovoltaïque sur les toits est moins cher que le prix d'achat du réseau. Il y a environ 27 installations photovoltaïques sur les toits à la fin 2020. Ce qui représente plus de 30 000 m² de panneaux solaires. S'ajoute l'achat d'électricité à travers les SIG. En 2010-2013, il y avait l'offre découverte, avec 0.5% de photovoltaïque. En 2015-2017, des tranches de 2.5% de photovoltaïque ont été comprises dans l'achat. A partir de 2018, il y a 6.1% de photovoltaïque dans l'ensemble de la consommation d'électricité des bâtiments. Ce qui représente 30% de plus que la centrale de Palexpo. La consommation qui arrive à travers le réseau SIG et la production des toits des bâtiments de l'Etat additionnées donnent au total 12% d'énergie solaire à la fin de l'année.

M. Lemaire complète les informations sur le CAD et les pompes à chaleur (PAC). Il explique que lorsqu'une chaudière à mazout fonctionne avec 4 unités de mazout, on chauffe avec de l'énergie fossile, alors qu'une PAC fonctionnant avec 3 unités d'eau + 1 d'électricité, on chauffe avec de l'énergie renouvelable. Une pompe à chaleur crée du chaud et rejette du froid. M. Schroeter précise que la part d'électricité provient soit du photovoltaïque, soit de l'hydraulique. M. Lemaire donne l'exemple d'un CAD raccordé à une pompe à chaleur (PAC), le CADéco Jonction. Il est greffé à une PAC au quai du Seujet. Cette PAC alimente une partie des bâtiments de l'Etat, de la Ville et d'autres bâtiments de fondations. Il y a 90 immeubles raccordés, une chaufferie principale avec les PAC haute température, et quatre chaufferies d'appoint, deux appartenant à l'Etat et deux à la Ville.

M. Schroeter précise encore que les PAC haute température permettent d'alimenter des bâtiments plus vieux. M. Lemaire ajoute que la PAC prend son énergie dans l'eau du lac. Ce projet CADéco représente 16 GWh de consommation thermique pour les bâtiments de l'Etat (40% de la puissance du projet) et un saut de +8.5% d'énergie thermique renouvelable thermique sur l'entier du parc de l'Etat, une réduction de CO₂ de plus de 3 000 tonnes par an, soit une baisse de -9.8% de CO₂ sur l'entier du parc. Le coût moyen est de 14.28 cts/kWh.

M. Schroeter souligne la participation à certains investissements pour baisser le coût de fonctionnement. Avec une chaufferie mazout ou une PAC

où l'Etat est propriétaire des installations, les investissements se font dans le bâtiment et on paie peu en fonctionnement, avec un prix de l'énergie assez faible. Avec un tiers-investisseur, on paie en fonctionnement et on doit amortir les installations en fonctionnement. L'énergie est beaucoup plus chère. Cela coûte 800 000 à 900 000 F de plus par année.

M. Lemaire explique l'impact environnemental du CADéco Jonction : il n'y a ni bruit, ni odeur, et pas de rejet de particules fines dans l'air. Il y a 80% de réduction des émissions de CO₂, soit l'équivalent de la suppression de -97 500 voitures/jour qui traversent le quartier de la Jonction. Il relève qu'il existe trois grandes familles de PAC : air/eau (aérothermique), eau/eau ou sol/eau (géothermique). Les PAC Air/eau ont une mise en service plus simple, un prix moins élevé, mais un coefficient de performance (COP) moins bon (3-4) et un rendement qui baisse en cas de grand froid, mais augmente quand il fait chaud. Les PAC eau/eau ont un COP 5-6, un excellent rendement stable sur toute l'année, mais un prix plus élevé. Les PAC sol/eau ont un coefficient de performance 4-5, un bon rendement stable sur toute l'année, mais un prix supérieur aux PAC aérothermiques. Un COP de 4 signifie qu'un kWh électrique permet de récupérer 4 kWh thermiques.

M. Schroeter souligne les deux alternatives pour le cycle du Renard sont des PAC eau/eau ou sol/eau. Tout a été calculé avec la géothermique. Si on pour la PAC eau/eau, il y aura un tiers-investisseur SIG. En conclusion, il évoque le plan solaire photovoltaïque III. On est à la fin des toits à fort potentiel et en bon état pour la pose de panneaux photovoltaïques. Il s'agit maintenant de s'atteler aux petites toitures, mais il faut évaluer si elles sont en bon état ou non. Il serait aussi possible de rénover 40 000 m² de toitures, mais cela coûterait au minimum 35 MF. Il serait souhaité de les végétaliser, en même temps, mais le problème de la charge admissible se pose. Ce projet est en cours d'évaluation. M. Schroeter mentionne enfin le plan directeur de l'énergie 2020-2030⁷. L'objectif est la réduction du CO₂ et de la consommation thermique, en augmentant la part d'énergie renouvelable.

Questions des député-e-s

Un député s'interroge sur le principe de tarification du CADéco Jonction. Il comprend que 14.28 cts/kWh est le coût facturé des SIG à l'OCBA. En général, 50% d'une facture SIG classique sont pour l'utilisation du réseau. Il demande si le coût est plus stable ici, car le coût de l'infrastructure réseau est considéré sur une période plus longue. M. Schroeter explique que le 14.28 est

⁷ Cf. *Plan directeur de l'énergie 2020-2030*
<https://www.ge.ch/document/22488/annexe/0>

vraiment dans les conditions idéales. Si la consommation est moindre que ce a été déterminé déterminé, le prix est plus élevé. Il a fallu négocier pendant des années à ce sujet avec les SIG et un an pour que les SIG définissent un pourcentage de 75% d'énergies renouvelables. Au départ, ils ne voulaient rien mettre dans le contrat.

Ce même député demande s'il y a un malus sur la taxation de la puissance si, par exemple, la consommation de l'ensemble du quartier augmente. M. Lemaire indique que, plus on consomme, moins on paie. Le 14.28 est un prix moyen sur l'ensemble des bâtiments. M. Schroeter relève pour sa part qu'il y a un malus. L'élément clé est la puissance de raccordement. Les ingénieurs doivent mesurer et savoir quelle puissance demander. Il y a une température d'entrée et une température de sortie. Ils doivent s'engager à avoir des températures de sortie ne dépassant pas un delta de 4 ou 5 degrés. Cela peut poser des problèmes : à David-Dufour, un des bureaux d'ingénieurs avait mal jugé la puissance et des contrats ont dû être modifiés. M. Lemaire ajoute n'avoir pas de retour à ce jour, comme l'installation n'est pas encore en service.

Un second député relève pour sa part que trois types de bâtiments sont concernés par ce CADéco : des bâtiments de l'Etat, de la Ville, et des fondations. Il demande pourquoi il n'y a pas de bâtiment des SIG et pourquoi il n'y a que des bâtiments publics et parapublics. M. Schroeter répond que les SIG n'indiquent pas forcément ce qu'ils consomment eux-mêmes. Plus de gens se raccordent, mieux c'est. Si la Ville et l'Etat n'avaient pas pris les risques financiers d'entrer dans ce projet, il ne se serait jamais fait. Les SIG ont une production de 40 GW à vendre. Ce même député comprend que le fait que le privé ne soit pas sur la carte n'exclut pas le privé du projet. Ce que confirme M. Schroeter. Les SIG souhaiteraient raccorder le plus de gens possible.

Ce député demande encore si le nombre des différents types de PAC sur Genève leur est connu. Ce à quoi M. Schroeter répond par la négative. L'Etat essaie de raccorder le plus possible avec les CAD, sachant que la grande majorité des CAD est liée aux SIG. Les taux de renouvelable changent chaque année. Sinon, ce sont des PAC ou de la récupération de chaleur dans les bâtiments. A la question de savoir ce qui se passe pour les zones industrielles, souvent éloignées des CAD, par exemple pour Tourbillon, M. Schroeter répond ne pas savoir ce qu'il en est pour Tourbillon, mais relève qu'il y a du CAD à Plan-les-Ouates, où on récupère la puissance sur des data centers.

Ce député demande encore s'ils seraient plutôt favorables à promouvoir les PAC eau/eau. Ce à quoi M. Schroeter répond que l'objectif est de changer

le plus rapidement possible les chaufferies au mazout et les passer sur des CAD ou directement mettre des PAC. Quant à savoir comment convaincre le privé sur les PAC et le CAD. M. Schroeter mentionne n'avoir aucune influence sur le privé. Ce sont plutôt l'OCEN ou les SIG qui sont en contact avec les acteurs privés.

Un autre député évoque un immeuble relié au CAD sur la base d'une consommation minimum, avec des pénalités si la consommation est inférieure. C'est un immeuble énergivore, à 790 MJ/m². Cela pose un réel problème, car les coûts pour descendre à 600 MJ seraient encore plus importants, parce que l'on ne consomme pas ce qui est prévu au minimum. Il demande s'il existe de tels cas dans des bâtiments de l'Etat. M. Schroeter rappelle ses propos précédents : jusqu'à présent, les bureaux d'ingénieurs triplaient la puissance de la chaufferie ; soit on consommait trop et cela faisait partir toutes les chaudières, soit on ne consommait pas assez et les chaudières ne tournaient jamais. Se pose aujourd'hui le problème qu'il y a encore la mentalité de l'époque, alors qu'il faut appliquer la nouvelle école, où il faut être précis dans sa demande. Une proposition a été formulée auprès de l'OCEN pour un organe de contrôle visant à suivre ces différents coûts, car l'OCEN fait parfois des chèques en blanc aux SIG, qui estiment que l'OCEN aura de toute façon besoin d'eux.

Un député se réjouit des objectifs fixés par l'OCBA. Il rappelle que les consommations d'eau sont des vecteurs d'énergie électrique ; il pense qu'il faut donc continuer à éviter de gaspiller de l'eau. Concernant le cycle du Renard plus particulièrement, il aimerait savoir comment les infrastructures réalisées seront amorties et quelle sera la répercussion sur les 14.28 cts/kWh. Les SIG ont une part d'amortissement quand ils vendent de l'énergie à 15 cts, même s'il y a une taxe de raccordement au départ. M. Schroeter explique que les SIG voulaient une chaufferie-relais à De Staël et la faire payer à l'Etat. Finalement, l'Etat a réalisé sa propre PAC. M. Lemaire ajoute que l'étude de variante sur De Staël pour des PAC a donné un montant en dessous de 10 cts/kWh.

Un autre député demande si, avec Minergie-P, ce qui est annoncé est délivré. M. Schroeter explique que, chaque fois qu'un bâtiment est terminé, on doit prouver que cela fonctionne. Sur la plupart des bâtiments de l'Etat, il n'y a pas de locataires ; le comportement des gens ne risque donc pas de faire dépasser, à part parfois dans les écoles si les fenêtres restent ouvertes. Quand il y a un peu plus de dépenses pour la construction, on se retrouve après en qualité de matériaux, en confort et au prix de l'énergie.

Un député se demande s'il n'y aurait pas intérêt à mettre des PAC avec l'eau du lac dans chaque immeuble pour le CADéco Jonction. Concernant le

cycle du Renard, il demande pourquoi l'Etat n'impose pas que les écoles soient à énergie positive. M. Schroeter relève que dans le quartier du CADéco Jonction, il faut du temps avant que tout soit rénové aux normes Minergie-P. D'ici 15 à 20 ans, les chaudières seront en panne et le système sera changé. Concernant l'énergie positive, le CO du Renard ne consommera ni gaz, ni CO₂, il y aura juste l'eau. Il y a du photovoltaïque et des pompes à chaleur, donc la somme est presque nulle.

4. Compléments d'information sur la problématique sportive par MM. Felipe Ortiz-Patino, président de l'Association FC Servette et de Pascal Besnard, président du FC Servette

M^{me} Perucchi, directrice à la direction de la logistique du DIP, est également présente lors de cette audition du 10 novembre 2020.

M. Ortiz-Patino rappelle que le Servette est à Balexert depuis plusieurs dizaines d'années. Il a conscience de la nécessité de construire un nouveau cycle du Renard et est en discussion avec l'Etat concernant le déplacement de l'Académie aux Evaux. Lui-même participe aux travaux depuis le début du printemps. La difficulté réside dans l'harmonisation des calendriers. L'Académie comprend douze équipes junior et a un partenariat avec Genève Education Football (GEF), avec une composante sports études. Ce partenariat comprend aussi six équipes de Carouge, cinq de Meyrin et quatre de l'ACGF. Il représente une bonne part de tout le mouvement junior du canton, qui regroupe 10 000 enfants. Il n'existe aucune réticence de fond au départ aux Evaux, mais le besoin d'infrastructures, comme des terrains à des dimensions minimums, ainsi que des locaux de vestiaires, est clair. Actuellement, ces infrastructures n'existent pas aux Evaux ; c'est pourquoi il faut des travaux d'adaptation. Cela prend un certain temps. De plus, des travaux parallèles, dus notamment à la mobilité, sont également requis. L'augmentation de la fréquentation des Evaux pourrait par ailleurs faire grincer les dents des riverains. Les discussions avec l'Etat et les Evaux avancent, mais l'horizon de juin 2021 paraît tendu. Le premier terrain est attendu pour cette date-là. Il y a un décalage entre la vitesse réelle de l'avancement des travaux et ce qui est souhaité.

M. Besnard se dit quant à lui très inquiet, car il est certain que toute l'activité ne pourra pas être transférée aux Evaux au mois de juin. Le Servette fait partie d'un label de performance, qui implique certaines exigences. Il y a un contexte de reconstruction du Servette depuis les cinq dernières années. Le concept d'Académie vise à former les jeunes issus du club pour le plus haut niveau. Il faut se battre au quotidien pour obtenir les infrastructures

nécessaires. Cela est compliqué, car il y a beaucoup d'acteurs liés au transfert aux Evaux. Le Servette a donc besoin de soutien de la part du politique pour y arriver. Le transfert aux Evaux doit se faire à condition que des infrastructures dignes du niveau du club soient disponibles. Le club connaît un renouveau dans l'attractivité : des contrats professionnels pour les jeunes issus de l'Académie sont signés dont une douzaine durant cette année. C'est une émulation importante pour le sport genevois.

Questions des député-e-s

Une députée relève en préambule qu'elle fait partie des personnes qui se sont engagées pour le pôle football et qu'elle comprend le souci qu'ils manifestent pour GEF. La commission doit aujourd'hui se prononcer sur le projet de reconstruction du cycle du Renard. Elle demande s'ils partagent la considération suivante : avancer sur le projet de Balexert montre que les député-e-s respectent leur devoir à l'égard des élèves, mais aussi qu'ils souhaitent avancer sur le pôle football et trouver une solution temporaire, mais surtout à long terme.

M. Besnard répond qu'ils n'ont rien contre le projet de construction du cycle. Leur sort est aussi lié à ce projet. Les Evaux sont un projet à dix ans, en deux étapes, ce qu'ils comprennent. Selon lui, ils ne pourront pas, si les travaux démarrent à Balexert, rester performants s'ils doivent éclater sur plusieurs sites l'académie du Servette. Ils risquent de perdre le label de performance, étant donné les dimensionnements à respecter pour cela. Le timing est compréhensible, mais rend les choses difficiles. Lors des discussions, il y a parfois plus de trente personnes autour de la table. Le Covid vient ajouter de nouvelles difficultés dans leurs activités et leur planification. Les championnats vont être réaménagés, repoussés à l'été, ce qui constitue une problématique supplémentaire. Le calendrier est leur plus grande limite.

Un député revient sur le fait qu'ils n'envisagent pas de pouvoir déménager l'été prochain. M. Besnard souligne qu'en effet, d'après les informations qu'il a eues du Conseiller d'Etat, ils sont conscients que ce ne sera pas possible. Il y a notamment un problème posé par la mobilité, qui représente un travail énorme. Confrontés à de nombreuses problématiques, ils ont besoin du soutien de la part du politique.

Un autre député s'interroge sur les besoins minimums aux Evaux en termes d'infrastructures pour assurer la fin de la saison et la saison prochaine. M. Ortiz Patino mentionne un projet de bâtiment provisoire fait pour durer une dizaine d'années. Il a été mesuré et chiffré. Il faut par ailleurs trois terrains aux normes au minimum, avec au moins un synthétique aux normes

pour jouer l'hiver. Une des contraintes est que le football d'élite requiert des terrains aux normes. Ceux-ci sont parfois plus grands que les terrains des ligues inférieures. Le premier terrain est prévu dans le meilleur des cas au mois de juin, mais les estimations réalistes projettent plutôt la fin de l'été. Cela pose problème pour les deux saisons, vu que la fin de la saison 2020-2021 risque d'être prolongée, et que la saison 2021-2022 commence un mois plus tôt au niveau élite, donc national, qu'au niveau cantonal ou régional. Aller aux Evaux sans terrain devient très compliqué. En clair, ils n'ont pas décidé dès le départ de ne pas vouloir partir, mais ils redoutent de ne pas savoir où aller.

Ce député comprend que s'ils n'ont pas ces infrastructures minimums au mois de juin, ils perdront deux saisons. Ce que confirme M. Besnard. Ils ne pourraient pas participer au championnat et le travail de l'Académie tomberait à l'eau. Perdre deux saisons équivaut par ailleurs à perdre quasiment dix ans. Il est impensable de ne pas pouvoir s'entraîner.

Concernant les baux, M. Ortiz-Patino informe que ceux-ci ont expiré au 31 décembre 2018, qu'ils se renouvellent par eux-mêmes et qu'ils doivent être dénoncés d'une année pour l'autre avant le 31 décembre. Le bail actuel est en cours jusqu'au 31 décembre 2021. Ce député déduit qu'ils ne sont donc pas tenus légalement à quitter les infrastructures au mois de juin 2021. Ce que confirme M. Ortiz-Patino qui précise néanmoins que s'ils ont une solution tenable pour partir, ils seront ravis de le faire.

Concernant la problématique de la mobilité, M. Besnard explique que le chemin François-Chavaz qui va sur le parking existant serait suffisant en termes de places. Quant aux cars, pour éviter que les différentes équipes de jeunes jouent à des périodes différentes et que les transports polluants se multiplient, toutes les équipes doivent venir ensemble. Aux Evaux, il a été envisagé de proposer de passer par derrière, mais il y a eu des oppositions d'une partie de la Fondation des Evaux, qui ne veut pas de ces cars. Il y a également le problème de la dépose des jeunes enfants. Une solution de dépose-minute, avec un train électrique amenant les enfants au terrain, a été proposée, mais il y a aussi eu des oppositions. Les jours de match, il y a énormément de voitures. Cela peut représenter 200 à 300 personnes qui viennent voir le match. De plus, il y a les équipes de football féminin et de rugby qui s'entraînent aussi à Balaxert.

M^{me} Perucchi ajoute que le DIP est aussi inquiet de ce retard et cherche des solutions. La piste la plus simple pour la mobilité serait celle du parking du cycle du Marais de 70 places, surdimensionné pour le cycle. L'idée est de mettre à disposition une trentaine de places pour le personnel du Servette. Le

week-end, les cars pourraient s'y loger également. Cette piste est sérieusement envisagée et lui paraît tout à fait crédible.

Un autre député s'interroge sur les autorisations de construire qui permettent de réaliser les nouveaux terrains. M. Ortiz-Patino répond qu'elles n'ont pas encore été déposées. L'entreprise qui réalisera les terrains a été choisie et est en train de travailler sur ce projet. M^{me} Perucchi précise que les différents départements travaillent sur ce retard et évaluent comment le DIP peut éventuellement aussi s'adapter. Ils n'ont pas l'intention de dire au Servette de partir en juin s'ils n'ont pas de solution à leur proposer. Ils envisagent même un décalage des travaux du Renard, avec les conséquences que cela aura sur l'accueil des élèves. Pour plaider la cause du projet, elle suggérerait de voter le projet de loi pour ne pas accumuler les retards, tandis que les départements continuent à travailler pour essayer d'aménager les deux timings.

Un autre député souhaite connaître la nature contractuelle de la mise à disposition des terrains au Servette et demande ce qui était prévu comme phase de transition dans le cas d'un vote positif pour Pré-du-Stand. M. Besnard souligne que tout aurait été prêt pour 2021 si le projet a Pré-du-Stand avait été accepté. M. Ortiz-Patino précise quant à lui que le dernier contrat qui existe date de 2008. Les terrains sont mis à disposition ; ils sont comptabilisés pour 200 000 F, mais leur mise à disposition est gratuite.

Un député relève pour sa part que les retards ne se rattrapent pas facilement, surtout dans un contexte comme celui-ci. Il trouve réaliste que le transfert ne soit pas possible en juin 2021, compte tenu du Covid, des demandes d'autorisation à déposer et des oppositions possibles. Il estime qu'il ne faut pas opposer les deux dossiers. Le vote pour le projet du cycle envoie un signal, mais il faut qu'il soit conditionné et ne prétérise pas le Servette. Il propose de faire une résolution de commission qui exige un délai impératif d'une année ou de deux ans pour que les infrastructures soient disponibles. Il trouve regrettable de réduire à néant les efforts de l'Académie. Il veut que le Servette entende qu'il est soutenu, mais ne veut pas non plus retarder la construction du bâtiment.

Un député demande qui participe à la prise en charge financière de l'aménagement des terrains aux Evaux. M. Besnard confirme que c'est un financement pris en charge par l'Etat. Quant à la participation éventuelle de la Fondation des Evaux, M. Ortiz-Patino répond qu'à sa connaissance, elle ne participe pas.

Concernant les solutions qu'aurait le Servette pour éviter de perdre du temps, M. Ortiz-Patino mentionne que la première équipe se change à la Praille, prend un bus pour s'entraîner aux Cherpines, reprend le bus pour se doucher à la Praille et rentre chez elle. Pour les juniors, il pourrait y avoir des solutions intermédiaires avec une utilisation partielle du site de Balexert, mais cela serait insatisfaisant. Pour l'instant, il est compliqué de trouver des solutions, car il y a les normes de taille.

A la question d'un député portant sur la nature et le pourcentage de financement public du Servette. M. Besnard répond qu'au niveau du Servette professionnel, il n'y pas de financement public. Concernant le GEF, tout va entièrement aux autres clubs suite à un accord pour que les clubs de Carouge et Meyrin puissent vivre. Le Servette FC paie un loyer de 80 000 F par an à la Fondation du Stade, suspendu à cause du Covid. Ils ont une très bonne relation avec la Fondation du Stade et travaillent main dans la main avec elle pour tenter de rendre le stade rentable. M. Ortiz-Patin ajoute que le financement de GEF va en effet à Meyrin, à Carouge, à l'ACGF et aux différents clubs cantonaux. L'accord est que, en cas de vente de joueurs entre clubs, les droits de formation aillent à Servette. Depuis cet accord, le Servette ne touche rien du tout. Il y a une subvention de 120 000 F de la Ville de Genève.

Concernant une question portant sur un départ au centre sportif de Vessy, M. Besnard mentionne qu'il a signé une demande de terrain synthétique à la Praille, car on lui avait expliqué que rien n'était possible, notamment à Vessy, et que les Evaux allaient prendre du temps. Il a rencontré M^{me} Barbey-Chappuis, conseillère administrative en Ville de Genève, en avril-mai et la question de Vessy est venue sur la table. Il a réalisé que cela était peut-être possible. Il y a des équipes corporatives qui consomment beaucoup de terrains à Genève. Il concède qu'il est important d'accueillir toutes les équipes possibles, mais le problème de ces équipes est que certains joueurs jouent à double, pour leur équipe corporative et pour le club de leur commune. Il serait possible de déplacer les équipes corporatives sur les terrains de Belle-Idée, ce qui libérerait de la place à Vessy. Comme Servette doit avoir un terrain en herbe et que la Fondation du Stade ne peut pas se permettre d'avoir un terrain synthétique, il a réfléchi à trouver provisoirement, avant d'aller aux Evaux, un terrain pour le Servette FC, avec la possibilité d'avoir un terrain à Vessy. Cela n'enlève pas le problème de l'utilisation de Vessy, qui est actuellement totale. La priorité reste cependant sur la question du cycle et des Evaux.

5. Poursuite des travaux de la commission : dépôt d'un amendement UDC et d'une résolution socialiste et discussion sur leur opportunité respective, ainsi que prises de position

A l'issue des différentes auditions, et de la séance du 10 novembre 2020 plus particulièrement, un député UDC annonce un amendement libellé comme suit :

Art. 5 Conditions (nouveau, l'Art. 5 devenant 6)

Le présent projet de loi est conditionné à la mise à disposition, de l'Association du Servette FC, d'une infrastructure comprenant au moins trois terrains de football aux normes ASF, un bâtiment administratif (vestiaire, bureau et buvette) et un parking adapté permettant la poursuite des activités de l'Association après le déménagement du site de Balexert.

Une députée socialiste propose également un projet de résolution de commission pour accompagner le projet de loi à l'étude, invitant le Conseil d'Etat :

à offrir les conditions à l'association Genève Education Football (GEF) permettant de répondre à la politique sportive en faveur des jeunes et de la relève, et acter le déménagement du site de Balexert lorsque les conditions seront réunies aux Evaux et/ou sur un autre site selon les accords entre les différents acteurs concernés.

Un député indique avoir une préférence pour la résolution qui est une solution élégante pour aller de l'avant sur la construction du cycle, tout en manifestant l'intérêt de la commission pour la problématique sportive.

La commission décide de reporter la discussion sur le projet de loi et les propositions susmentionnées au 17 novembre 2020.

Lors de cette dernière, une députée S annonce que son groupe est favorable au projet de loi 12741 étant donné l'urgence de répondre aux besoins des élèves pour un cycle d'orientation dans cette partie du canton. Elle propose d'accompagner ce projet de loi d'une résolution indiquant qu'il faut prendre en compte les besoins du Genève Servette pour offrir une académie de football digne de ce nom et répondre à la politique du sport, résolution dont le libellé a été communiqué précédemment (cf. chap. 5 du présent rapport). Elle rappelle les mots des derniers auditionnés concernant la formation, la culture et le sport : il ne faut pas opposer ces politiques, mais les faire travailler ensemble. Dans un contexte comme celui que connaît le canton, il est important que la population comprenne que la culture et le sport sont soutenus. Elle invite ainsi les commissaires à soutenir largement le projet de loi et la résolution.

Un député indique pour sa part que les Verts soutiennent également ce projet de loi et la résolution socialiste. Il relève le nombre conséquent de logements à proximité et le secteur concerné voué à devenir une conjonction de nombreux moyens de transport, avec notamment la future gare.

Un député DC confirme également que son groupe est favorable à la construction du cycle d'orientation. Il relève qu'il est important d'aller de l'avant avec ce projet, mais également avec le pôle football. La résolution socialiste est en ce sens excellente et il invite les commissaires à la voter.

Un député MCG indique son groupe est également favorable au projet de loi, au vu du véritable besoin en matière d'accueil des élèves, ainsi qu'à la résolution socialiste.

Un député PLR est favorable à la construction du cycle du Renard, mais émet un grand doute quant à la viabilité du projet aux Evaux. Selon lui, il y aura des oppositions ; les problèmes de mobilité et de construction sont réels. L'endroit n'est pas adapté et l'Académie du Servette va se retrouver lésée. Il n'est pas question d'opposer plusieurs politiques, mais le problème est que la solution proposée ne fonctionne pas. Il faudrait qu'il y ait un vrai plan B, comme celui du Pré-du-Stand, refusé par la population. L'amendement UDC a selon lui l'avantage de forcer la solution. Voter la résolution est le minimum, mais il pense que cela ne sera pas convaincant. Il se demande s'il ne faudrait pas être plus coercitif avec le département. Il admet la bonne volonté du chef de projet pour trouver des solutions sur le terrain, mais il a confiance en les dires de M. Besnard et pense qu'il doit être entendu.

L'auteur de l'amendement UDC remercie le PLR pour sa prise de position. L'UDC est favorable au projet de loi, mais pas comme cela. L'audition du Servette a démontré que l'Etat a fait tout faux dans la conduite de ce projet. Il se dit agacé par le manque d'honnêteté du département. Au début, le délai de juin 2021 était annoncé comme certain, ce qui n'est plus le cas. Certaines choses n'ont pas été dites. Ainsi, il indique que, la veille, il a reçu un appel d'une personne anonyme proche du dossier qui lui a dit que certaines pistes, non évoquées lors des auditions, ont été envisagées. L'une d'entre elles concerne Vernier : un report de quelques années de la petite partie de l'infrastructure dévolue à la commune permettrait au Servette FC de conserver deux terrains le temps de la construction du cycle et de la mise aux normes des Evaux. Le département s'oppose apparemment à cette solution pour des questions de coûts et de transport des terres. Il existe donc encore des possibilités de discussion. Par ailleurs, il ne soutient pas la proposition de résolution. La seule solution est de conditionner la construction du cycle au déménagement du Servette avec un minimum d'infrastructures pour pouvoir perdurer. Le Servette ne peut pas se permettre de perdre la fin de la saison et

la saison suivante. Si l'Etat avait vraiment voulu faire déménager le Servette, il aurait dû dénoncer les baux. Or, maintenant, le Servette n'a pas l'obligation légale de partir avant décembre 2021. Il maintient son amendement et s'il devait être refusé, il annonce d'ores et déjà un rapport de minorité.

Une députée socialiste estime qu'il ne faut pas accuser le département d'avoir manqué d'honnêteté. Il a indiqué qu'il se démenait pour trouver des solutions. Le bail n'a pas été dénoncé pour ne pas crispier les relations avec le Servette, comme cela a été rappelé à la commission. Par ailleurs, les appels anonymes concernant le projet ne devraient même pas être mentionnés puisqu'anonymes. Concernant la résolution, elle est tout de même coercitive ; elle veut avoir un ton positif et constructif, mais elle montre bien qu'il y a une volonté pour accompagner le déménagement du Servette. Des possibilités se dessinent, comme M. Besnard lui-même l'a évoqué dans son audition. Concernant l'intervention du député PLR et la question des oppositions, elle le regrette, mais quel que soit le site, il y a toujours des oppositions, et il faut selon elle les affronter et rester unis.

Un député Vert estime qu'il n'y a jamais eu de solution viable ; Pré-du-Stand était une solution de facilité et des alternatives n'ont jamais été vraiment proposées. Selon lui, il ne faut pas conditionner un projet lié à l'éducation à un projet de football ; c'est pourquoi il est opposé à l'amendement UDC. Il propose de changer la résolution en motion pour que ce soit plus impératif, et de la rendre moins spécifique en supprimant la référence aux Evaux.

Une députée PLR réagit à la prise de position du groupe des Verts. Selon elle, selon elle, Pré-d-Stand n'était pas une solution de facilité, puisqu'il permettait de régler les deux problèmes actuels, celui du cycle et celui du Servette. Elle est également en faveur de l'amendement UDC, car il est contraignant.

La députée socialiste, auteure de la résolution, consent à ce que celle-ci devienne une motion pour la rendre plus contraignante, ainsi qu'à ce que la référence aux Evaux soit supprimée. Par ailleurs, tout le monde a compris que personne ne fera déménager le Servette sans avoir de solution. Le département l'a dit et répété. Elle est convaincue que l'intérêt est de rester unis, sans quoi les oppositions vont se cristalliser.

Un député annonce que le groupe Ensemble à Gauche est lui aussi favorable au projet. Des réponses sur le concept énergétique ont été données et il y a une nette avancée par rapport à d'autres projets. En ce qui concerne la faisabilité, tout le monde a compris qu'un projet n'allait pas sans l'autre. L'Etat ne pourra pas toucher au Servette sans dommages collatéraux

politiques, donc la contrainte existe déjà en soi. Il est également favorable à transformer la résolution en motion.

La députée socialiste, auteure de la résolution, relève qu'une résolution ou une motion montre une volonté, tout en exigeant un accord entre les partenaires. Par ailleurs, les Evaux sont une solution temporaire en attendant une solution pérenne. Cette dernière implique peut-être un déclassement, de nouvelles procédures, ce qui fait que ce sera à nouveau un temps long. Selon elle, il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu et ainsi alimenter les oppositions.

M. Bapst précise à ce stade du débat qu'il s'est renseigné auprès du service juridique du département des finances et qu'il n'est pas possible de conditionner une loi à une autre loi ou à un autre projet. Si la commission des travaux souhaite poursuivre dans la direction de l'amendement, il invite les commissaires à prendre contact avec la Chancellerie quant à la légalité d'un article qui conditionnerait l'application de la loi à un autre projet.

L'auteur de l'amendement UDC ne croit pas à l'affirmation selon laquelle il n'est pas possible de conditionner une loi à une autre. Cela a déjà été fait, lors de l'extension du tram de Ferney avec la route des Nations. Il ne comprend pas pourquoi ce ne serait pas possible dans le cas précis. M. Bapst précise que la route des Nations avait été « conditionnée » à la modification d'un article de la loi H 1 50. Ce n'est pas tout à fait la même chose que ce qui est proposé ici.

Sur cette question, un député PLR aimerait qu'il y ait une note écrite disant si l'amendement UDC est valable ou non. La seule solution pour être constructif est d'insérer un amendement dans le projet de loi pour mettre la pression sur le département. Il faut donc des garanties présentes dans un texte de loi. M. Bapst suggère de demander la validation de l'amendement auprès de la Chancellerie ; le président de la commission en prend note.

Selon le député UDC, une note écrite ne va pas vraiment faire avancer le dossier. Il serait plutôt pour un avis de droit.

Le président de la commission met aux voix la demande d'un avis de droit qui est refusé par 14 non (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG) et 1 oui (1 UDC).

La demande d'audition de la Chancellerie est quant à elle acceptée par 14 oui (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 non (1 S).

6. Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat et conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI), de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS) et de M^{me} Marta Perucchi, directrice, direction de la logistique, DIP.

Lors de l'audition du 8 décembre 2020, M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il y a une forte hausse du nombre d'élèves dans le canton depuis plusieurs années. En primaire, il y a eu 948 élèves de plus à la rentrée 2020 et 863 de plus à la rentrée 2019. Ces enfants vont grandir et accéder au cycle d'orientation. Ces dernières années, la population d'entrée au cycle était stable, mais elle va commencer à augmenter sérieusement : par rapport à la rentrée 2020, 351 élèves de plus sont attendus pour la rentrée 2021, 935 de plus en 2022, 1424 en 2023, 1742 en 2024 et 2070 en 2025. Ces chiffres sont impressionnants, sachant que les cycles comptent actuellement environ 750 élèves. Il faudrait donc deux bâtiments de plus pour répondre à ces besoins en 2024. Les constructions ont été planifiées correctement ; le DIP travaille en coordination avec le DI et le département du territoire (DT) autour de ces problématiques. Le cycle de Balexert avait été initialement pour une ouverture à la rentrée 2021. Un autre cycle est prévu à Bernex, initialement prévu pour la rentrée 24 ou 25 – cependant, aujourd'hui, si tout va bien (soit si le référendum n'aboutit pas et que la loi passe)⁸, ce serait en fait en 2028. Le problème est double : il y a d'une part une forte augmentation du nombre d'élèves et d'autre part, des constructions de bâtiments scolaires qui ne suivent pas. Cela est dû au fait qu'il y a peu de terrains à Genève, que les procédures sont longues, que les oppositions sont importantes et qu'on se trouve aujourd'hui dans une phase où il ne faut pas toucher aux arbres et à la zone agricole.

Voyant la situation, des alternatives ont été explorées dans le cas où les deux projets ne pouvaient pas aboutir. Il y a la solution des pavillons, mais cela pose aussi des problèmes : il faut limiter le nombre d'élèves qui peuvent être accueillis, car ce sont uniquement des salles sèches, donc pas des salles de sciences ou de sport. De plus, il faut là aussi des autorisations de construire. M^{me} Emery-Torracinta a récemment reçu la lettre d'une commune

⁸ Le référendum ayant abouti depuis, la loi 12486 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex (création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu » situé entre le chemin de Saint-Mathieu, la route de Chancy, la bretelle autoroutière pour la sortie de l'A1) sera soumise en votation populaire le 13 juin 2021.

refusant la construction d'un pavillon pour son cycle d'orientation. Au mieux, avec cette solution, on pourrait accueillir 1000 élèves de plus, ce qui fait qu'il manquerait encore un cycle d'orientation. Ainsi, il est impératif que le cycle sur le site de Balexert puisse être construit au plus vite, si possible à la rentrée 2024. Si on ne peut pas répondre aux besoins en bâtiments, cela conduira à des mesures problématiques pour la population, comme ajouter des cours le mercredi après-midi, modifier les horaires, faire des déplacements d'élèves. Le problème du futur cycle de Balexert est qu'il faut libérer les terrains actuellement occupés par les jeunes du Servette pour le construire. Il ne s'agit pas d'opposer l'éducation et le sport, mais de faire face à l'urgence liée aux besoins en bâtiments scolaires.

M. Apothéloz fait le point sur la situation des Evaux. Pour arriver à tenir le délai d'ouverture du cycle en 2024, on aurait dû libérer ce terrain en juin 2021 et tout faire pour que les Evaux accueillent l'Académie à cette date. Malgré tous les efforts du DI, du DT et du DCS, il faut se rendre à l'évidence que le délai de juin 2021 ne sera pas tenu ; il y a donc un report de l'ouverture du cycle en 2025 et non en 2024. Aux Evaux, il faut procéder à la transformation de quatre terrains (3 synthétiques, 1 naturel). Certains terrains existent déjà ; il faut en rajouter un et réaliser un bâtiment de 2000 m² en bois qui s'inscrit bien dans le parc des Evaux pour loger les équipes de l'académie. Les terrains seront mutualisés entre les équipes actuelles aux Evaux et l'Académie. Un travail est conduit sur la question de l'éclairage et sur la gestion de la circulation aux abords du parc des Evaux, sachant que le seul accès est le chemin François-Chavaz, déjà très encombré. Les Evaux sont un site provisoire pour dix ans. Les autres lieux envisagés ne présentaient pas les conditions d'accueil et la disponibilité pour inclure ce programme de quatre terrains. Si tout va bien, un premier terrain pourra être livré en septembre 2021, le deuxième et le bâtiment provisoire fin 2021, et le troisième et le quatrième en 2022. Les départements ont beaucoup travaillé avec le Servette et son Académie pour que ce programme soit accepté.

En termes de coûts d'investissement, les travaux sont aujourd'hui estimés à 6 MF, inclus dans un programme déjà voté par le Grand Conseil. Il reste encore la question des coûts de fonctionnement. Ils sont estimés à 400 000 F par an. L'Académie et le Servette pour une participation aux charges d'exploitation à 80 000 F par année ont été sollicités. Concernant le chapitre de la mobilité, les exigences de la commune d'Onex sont claires : pas d'accroissement de trafic sur le chemin François-Chavaz, pas d'usage de la part de l'Académie sur le parking existant des Evaux et pas de construction de parking dans le périmètre du parc. L'office cantonal des transports (OCT) a beaucoup travaillé à une solution : le cycle du Marais pourrait accueillir

environ septante places, 140 places pourraient être montées un peu plus loin, un dépose-minute pour les parents pourrait être créé vers le cycle du Marais. A cela s'ajouteraient la mise en place d'une navette entre le Marais et le parc des Evaux, l'utilisation du P+R Bernex pour les cars visiteurs et la création de plusieurs parkings vélos-motos. Le travail a été poussé très loin pour répondre aux demandes de la commune d'Onex. Au moment de l'audition, on en était au stade d'une discussion avancée autour d'une convention de collaboration entre les trois entités (canton, Fondation des Evaux et Académie du Servette) pour partir sur des bases les plus solides possibles. Quant à l'aspect plus définitif de l'opération, cinq lieux sont identifiés qui nécessitent pour les uns une modification de zones, pour les autres une autorisation complexe à obtenir. Il y a aujourd'hui cinq communes concernées. Parmi celles-ci, il y a la solution de la Crotte-au-Loup à Vernier et une option Pré-du-Stand sans la partie bureaux. Les trois départements sont très actifs pour réaliser ce programme. Ils vont avoir des échanges avec des collectifs qui se sont constitués pour manifester leurs inquiétudes. Il précise que les inquiétudes ont été relevées par ces collectifs sans que le projet n'ait été stabilisé ; une fois qu'ils auront travaillé sur un projet définitif, ils le présenteront aux habitants.

M. Dal Busco ajoute que les départements concernés travaillent avec acharnement pour trouver des solutions. Du côté de l'Académie du Servette, il y a aussi une grande volonté et une grande collaboration de sa part, ce qu'il salue. S'agissant du site de Balaxert, l'amendement dont les départements ont eu connaissance traduit une inquiétude des commissaires quant au fait qu'ils forceraient la main au Servette pour concrétiser le projet du Renard. Ce n'est pas du tout le cas. Le Conseil d'Etat n'a pas résilié les baux quand il en a eu l'opportunité, précisément parce qu'il souhaitait trouver une solution de concert. Sa volonté n'est absolument pas que le Servette se retrouve sans terrain. Cet amendement serait inutile et viendrait créer un point dur supplémentaire. Le Conseil d'Etat plaide pour ne pas charger cette loi avec une telle condition.

Questions des député-e-s et échanges avec les conseiller-ère-s d'Etat

Le président de la commission mentionne que celle-ci est très préoccupée par le fait de libérer les terrains de Balaxert. Elle a compris que les baux n'ont pas été rompus par souci de collaboration à l'amiable. La commission s'inquiète aussi des oppositions qu'il pourrait y avoir du côté des Evaux. La proposition d'amendement ne visait pas à empêcher la construction du cycle, mais à donner des garanties pour le déménagement du Servette. Il comprend enfin qu'il a été décidé de repousser la construction du cycle à juin 2022 afin d'avoir de meilleures conditions.

Une députée remercie les Conseiller-ère-s d'Etat pour les informations apportées. Le groupe socialiste a conscience qu'il faut voter le projet du cycle pour enclencher une mécanique avec le projet des Evaux. Ces projets vont de pair et il n'est pas question d'opposer l'école et le sport. Elle a elle-même proposé un projet de résolution pour montrer la volonté de chercher des solutions notamment aux Evaux et donner un signal au club sportif que les politiques publiques ne sont pas opposées. Elle demande si cette forme moins contraignante qu'un amendement leur convient. De plus, elle demande si le Conseil d'Etat va communiquer le plus en amont possible au sujet du déménagement aux Evaux pour rétablir certaines vérités, avant qu'il y ait une utilisation abusive d'arguments dans le contexte de la pétition déjà en cours. Cela permettrait de montrer qu'il y a un débat général qui n'oppose pas ces politiques publiques.

M. Apothéloz répond qu'il a l'intention de discuter avec les collectifs qui s'interrogent à ce sujet. Il a déjà échangé avec les Conseils administratifs de Confignon et d'Onex, et il les reverra. Début 2021, il souhaite aller à la rencontre des habitants, présenter le projet tel qu'il ressort des discussions actuelles et travailler sur les inquiétudes qui émergeront. Ces discussions s'inscrivent dans le planning annoncé par le Conseil d'Etat. L'idée est d'avoir un projet qui tient la route, puis d'aller à la rencontre des collectifs et des élus. Il faut prendre en compte certains relais : même si la commune d'Onex est assez opposée, le Conseil de fondation des Evaux a largement appuyé l'accueil et constituera un relais utile. Quant à la résolution, il estime qu'une déclaration du parlement aide toujours dans un débat sensible.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute que le problème ne se situe pas au niveau du Servette, mais plus au niveau des communes ou des riverains à proximité des Evaux qui montrent de la résistance par rapport à de la construction. Elle rappelle qu'au moment du refus du Pré-du-Stand, certains ont dit que le Conseil d'Etat trouverait de toute façon un plan B. Or, on voit bien maintenant les nombreuses difficultés à trouver un plan B. Le cycle de Balexert était prévu en 2021, puis en 2024, et à présent en 2025. Elle redoute une situation très complexe dès la rentrée 2024.

Un député UDC affirme qu'il n'y a rien de nouveau dans les interventions des conseillers d'Etat. La situation n'a absolument pas progressé. Les délais sont retardés ; le Servette ne déménagera pas en 2021. Il évoque le fait que des terrains affectés à de l'équipement public soient déclassés, alors que le canton est en manque de bâtiments et procède à des déclassements ailleurs. Par ailleurs, Pro Natura est opposé au déménagement aux Evaux et va probablement lancer l'offensive. La Fondation des Evaux n'est pas non plus

enchantée par ce projet. Il demande pour quand est prévue la convention que M. Apothéloz a mentionnée.

M. Apothéloz signale que le Conseil de fondation des Evaux n'est pas si opposé que cela au projet ; ses intentions sont plutôt positives. Une seule commune résiste. Il entend pouvoir signer la convention au début de l'année 2021. Elle est bientôt terminée ; il reste un point à régler sur la question des frais de fonctionnement.

Un député PLR remarque qu'il n'est pas rassuré par ce qu'il vient d'entendre. L'audition du Servette a fourni des informations inquiétantes quant aux conditions de formation dont le club pourra bénéficier. Il émet des doutes par rapport aux Evaux. Il y a un front malthusien qui se met en route et qui va conduire à des oppositions et des recours. Pour lui, il faut tout de suite activer le principe d'un pavillon provisoire. De toute manière, il faudra faire face à une fronde qui s'oppose au développement, à l'abattage des arbres, au trafic, etc. Les projets liés au sport n'arrivent pas à aboutir, alors que ce sont des projets positifs puisqu'il est question de formation, de relève. Selon lui, le seul moyen pour que cela avance est un élément contraignant qui pousse à faire le travail. Il faudrait un point de situation sur les alternatives possibles.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'avec les pavillons provisoires pour les écoles, on peut dégager au mieux de quoi accueillir 1000 élèves. Il manquerait encore 1000 places de plus. Elle est extrêmement inquiète, parce qu'il y a en effet un front d'oppositions constant qui empêche toute construction à Genève.

M. Apothéloz présente les différentes alternatives. La Crotte-au-Loup est un projet qui prendrait cinq ans, et il manque les cinq ans à disposition. Les Evaux ont été retenus parce qu'ils sont déjà un centre sportif avec des terrains de football. Des discussions sont en cours avec M^{me} Barbey-Chappuis, conseillère administrative en Ville de Genève, au sujet de Vessy qui pourrait entrer en matière pour soulager le dispositif. Concernant Pré-du-Stand, même sans bureaux, il pense qu'il y aura quand même une opposition très virulente. Il faut croire à la solution des Evaux pour avancer. Il appelle les députés à les aider à porter ce projet, en prenant contact avec les instances concernées.

Une députée PLR note à cet égard que les députés peuvent bien sûr apporter un soutien, mais à condition de savoir si le projet a des chances d'aboutir, alors qu'ils ont le sentiment que les Evaux vont constituer un vrai parcours du combattant. Elle demande si cette solution est bien la moins mauvaise. M. Apothéloz répond qu'il se veut optimiste. Il n'est pas naïf ; il

est conscient des difficultés, mais c'est la solution sur laquelle on se doit d'être actifs aujourd'hui. C'est la seule solution dans l'immédiat.

Un député PLR se dit convaincu que cela ira jusqu'au Tribunal fédéral. C'est une question d'intérêts privés des riverains qui ne changeront jamais d'avis. Par ailleurs, il aimerait savoir ce que les Verts ont à dire par rapport au plan B qu'ils garantissaient par rapport au Pré-du-Stand. Un député vert tient à rappeler que les Verts n'étaient pas les seuls opposés au projet de Pré-du-Stand ; le référendum a d'ailleurs été lancé par Ensemble à Gauche. La population s'est exprimée. Il note que Pré-du-Stand présentait un cumul d'éléments défavorables et que les affaires du PLR ont sans doute elles aussi joué un rôle dans cette histoire. Il relève que la discussion ne porte quasiment exclusivement que sur les Evaux, alors que le projet de loi concerne le cycle du Renard, dont la modification de zones a déjà été votée. Il serait étonné que ceux qui ont voté en faveur de la modification de zones et du crédit d'étude changent soudain d'avis pour le crédit d'investissement. Il invite le PLR à assumer devant la population le fait qu'il veuille détruire ce projet de loi. Un député souligne à son tour que le PLR est pour le cycle du Renard, mais pas contre les jeunes du Servette. L'Académie du Servette est mise en péril si la commission vote ce projet sans avoir de solution pour le Servette.

7. Dépôt d'un amendement PDC et nouvelle discussion de la commission des travaux pour une éventuelle prise de position

Un nouvel amendement a été formulé dans l'intervalle par un député PDC libellé comme suit :

Art. 5 Conditions au démarrage du chantier (nouveau, l'Art. 5 devenant 6)

Le chantier relatif au nouveau Cycle d'Orientation du Renard, à Balexert, ne pourra débiter qu'après la mise à disposition de l'Académie du Servette FC d'une infrastructure provisoire de football répondant aux normes ASF

Lors de la séance du 15 décembre 2020, une députée socialiste dit comprendre cet amendement comme allant dans le sens de la résolution qu'elle a proposée, c'est-à-dire montrer un signe positif au Servette, tout en souhaitant aller de l'avant avec le projet de construction du cycle d'orientation. Dans cet esprit, elle n'a aucun problème à retirer sa résolution et à voter l'amendement proposé, si tant est que telle est en effet son intention. S'il y a un vote unanime, c'est ce même engagement qu'il faudra porter pour défendre le projet temporaire aux Evaux et ne pas alimenter les polémiques inutiles qui torpillent systématiquement les projets.

L'auteur de l'amendement confirme que c'est bien dans ce but-là qu'il a déposé cet amendement, qui est une forme de contre-amendement à celui déposé par l'UDC. Par cet amendement, il s'agit de rassurer le Servette tout en continuant les études pour le cycle d'orientation. Des variantes ont été évoquées dont celle du Pré-du-Stand sans le volet commercial.

L'auteur de l'amendement UDC annonce qu'il ne soutiendra pas cet amendement. Il considère qu'il va dans le même sens que la résolution qui n'est pas contraignante. Il est fait mention d'une « infrastructure provisoire ». Cela peut être un seul terrain ou plusieurs. Or, un seul terrain ne suffit pas. Le Servette a été clair quant au besoin de trois terrains, de vestiaires et de bureaux. Il mentionne avoir pris contact avec le président de l'Académie du Servette qui lui a confirmé que le dossier n'avait absolument pas avancé. Par ailleurs, la Fondation des Evaux marque de plus en plus d'opposition à l'implantation du Servette. Une pétition circule et a déjà recueilli plus de 2000 signatures à ce jour. A cela s'ajoute la menace de Pro Natura de lancer un référendum, car des arbres seront coupés. Le Conseil d'Etat a essayé de les tromper lors de sa dernière audition, car si l'on écoute les autres acteurs, le projet n'avance pas. Le but de son amendement est d'amener une contrainte et d'afficher clairement les besoins de l'Académie. Selon lui, il s'agit de la seule manière de montrer un réel soutien. Si cet amendement est refusé, il réitère le fait qu'il rédigera un rapport de minorité.

Un député Vert regrette que le projet de construction très abouti pour lequel la commission des travaux est saisie, soit pris en otage par une problématique connexe et que le Conseil d'Etat n'arrive pas à s'entendre pour trouver une solution. Il est pour voter ce projet de loi en dehors de toute condition, raison pour laquelle il ne votera aucun des deux amendements proposés. La résolution quant à elle peut être votée pour accompagner ce projet de loi d'un message indiquant que le parlement attache une grande importance à ce qu'on fournisse une solution viable à l'Académie.

Une députée socialiste revient sur les propos du député UDC en relevant au contraire de ce qu'il affirme, que le département a dit et répété que le Servette ne déménagera pas tant qu'il n'y aura pas de solution. Le chef de projet auditionné par la commission des travaux conduit ce dossier avec diligence et attention. Téléphoner au Servette ne fait que de mettre de l'huile sur le feu. C'est un projet où il va falloir convaincre. En tant que politiques, ils ont tous des relais à la Fondation des Evaux : il faut accompagner le projet plutôt que le démolir. Par ailleurs, les parents ne réagissent pas positivement quand il s'agit de pavillons provisoires. Il faut donner aux jeunes des conditions d'études excellentes. Il n'est pas question d'opposer le sport et l'école, mais de conduire ces politiques ensemble. Elle invite les Verts à se

rallier à l'amendement UDC, qui ne lui paraît pas contraignant et bloquant, afin d'avoir un vote unanime sur ces projets, et qu'il ne soit pas dit durant la campagne que ceux qui construisent le cycle sont contre le pôle football. Toutes les conditions sont maintenant réunies pour aller de l'avant.

Un député PDC regrette pour sa part que le Conseil d'Etat ne soit pas présent lors de cette séance, au moment du vote. Il aurait pu rassurer les commissaires autrement que lors de sa dernière audition, en apportant une solution définitive pour le Servette. Cette solution se trouve au Grand-Saconnex : elle n'a pas passé devant le peuple pour cinquante voix, à cause du volet commercial et de l'affaire Maudet. Aujourd'hui, on sait qu'on peut réaliser ce projet, avec l'accord de la commune et un projet ficelé ; il trouve déplorable que le Conseil d'Etat ne propose pas un tel projet facilement réalisable en enlevant la partie commerciale. Concernant le PL 12741, la commission peut le voter, ainsi que l'amendement. Il invite quant à lui le Conseil d'Etat à revenir avec un projet de loi sur Pré-du-Stand.

Un député PLR répète que l'audition du Conseil d'Etat ne l'a pas rassuré du tout. Les solutions évoquées sont dispersées : Pré-du-Stand, Vessy, Cherpines, Trembley, Vernier... Le Conseil d'Etat doit absolument envisager des pavillons provisoires, car quoi qu'il se passe, il sera impossible de déménager dans les délais. Il est favorable au minimum à l'amendement PDC, mais davantage à celui UDC, qui garantit de meilleures conditions. Personnellement, il ne croit pas une seconde aux Evaux, à cause de toutes les oppositions qu'il y aura. Il ne veut pas sacrifier le travail réalisé pendant dix ans par le Servette pour mener l'équipe en élite. M. Besnard va lui aussi se défendre et fera valoir son droit de locataire. Le Conseil d'Etat doit présenter des projets clairs. Le PLR n'est pas contre le projet du cycle, mais il faut s'assurer qu'il y a une solution qui marche.

Un second député PLR se dit favorable au cycle et au Servette. Il pense néanmoins que l'on ne peut pas faire confiance au Conseil d'Etat, car si celui-ci doit choisir entre l'intérêt public du cycle et l'intérêt public à avoir une Académie, il choisira certainement le cycle. Il est pour les deux amendements, avec une préférence pour celui UDC, car l'amendement PDC ne constitue pas un engagement assez fort du Conseil d'Etat. Il estime que le Conseil d'Etat lui-même devrait revenir avec une formulation d'amendement acceptable pour tout le monde, qui garantisse que le Servette ne soit pas mis de côté. Ce qui est sûr, selon lui, c'est que les Evaux ne se feront pas ou pas avant six ou sept ans, avec des procédures jusqu'au Tribunal fédéral. Il propose que le Conseil d'Etat revienne devant la commission, avec le Servette également.

Le président de la commission informe avoir interrogé M. Dal Busco au sujet de l'amendement DC et qu'il a fait savoir que celui-ci lui convenait. Il se rallie donc pour sa part à l'amendement PDC.

Un député MCG estime que cette impasse est due au Conseil d'Etat, car il a monté le projet bancal du Pré-du-Stand avec un privé. Le groupe MCG souhaite qu'il y ait une solution à la fois pour le cycle et pour le Servette ; c'est pourquoi il votera les deux amendements.

Un député Vert soutient la proposition PLR d'auditionner à nouveau le Conseil d'Etat, afin qu'il amende son projet pour trouver une solution.

Une députée socialiste relève toutefois que le conseiller d'Etat a indiqué que l'amendement PDC lui convenait. Les conseillers d'Etat ont été entendus : ils ont répété que s'il n'y avait pas eu de résiliation du bail, c'était pour maintenir un rapport de confiance et qu'une solution pour le Servette serait trouvée avant de commencer la construction du cycle d'orientation. Elle comprend bien que la campagne pour l'élection partielle de mars prochain est déjà engagée, mais elle demande à chacun s'ils croient vraiment que tout homme ou toute femme politique avec du sens politique prendrait le risque de mettre dehors le Servette sans aucune solution. Elle rappelle que s'il y avait un partenariat public-privé pour le Pré-du-Stand, c'est parce que les cinq terrains n'allaient pas être financés seulement par le canton. Elle partage quant à elle la position exprimée par un député PDC, à savoir que le canton peut retourner au Pré-du-Stand. A partir de là, il peut assumer l'investissement des cinq terrains ; aux politiques de défendre collectivement le projet, car M. Apothéloz a indiqué que certains étaient prêts à relancer un référendum si le site de Pré-du-Stand était repris. La commission peut même faire une résolution de commission pour dire qu'elle est prête à soutenir le projet du Pré-du-Stand sur une partie du territoire et qu'elle demande d'engager des négociations pour retourner au projet d'origine. Si ses paroles peuvent avoir l'air d'une provocation, elle y croit cependant assez. Elle pense qu'il ne sert à rien de débattre autour de ce projet. Elle annonce que, si l'amendement UDC passe, le groupe socialiste s'opposera au projet.

Un député UDC trouve la proposition d'auditionner à nouveau le Conseil d'Etat très élégante : cela lui laisse la possibilité de trouver une proposition qui tient la route et qui rallie vraiment toutes les parties. Si le Conseil d'Etat n'a pas dénoncé les baux, c'est parce qu'il a manqué le délai. Un député PLR estime n'être pas à quelques semaines près sur ce projet et va dans le même sens.

Le président de la commission des travaux met aux voix la proposition d'audition conjointe du Conseil d'Etat et de l'Académie du Servette qui est

acceptée par 14 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (1 EAG).

Un député vert indique qu'il faut informer le Conseil d'Etat que la situation est bloquée et que c'est à lui de la débloquer en venant avec une proposition qui puisse satisfaire une majorité.

Une députée socialiste souhaite que les propositions d'amendements et de résolution soient transmises au Conseil d'Etat afin qu'il puisse se prononcer à leur sujet. Ce que conteste un député UDC pour lequel il appartient au Conseil de venir lui-même avec un amendement négocié avec le Servette qui puisse satisfaire tout le monde.

8. Audition conjointe pour une solution conjointe du Servette FC représenté par MM. Felipe Ortiz-Patino, président de l'Association du Servette FC et de Pascal Besnard, président du Servette FC ; de la Fondation des Evaux, représentée par M. Cyril Huguenin, président du Conseil de Fondation des Evaux ; du département de la cohésion sociale (DCS), représenté par M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, M. Cyril Brungger, chef de projets stratégiques, office cantonal de la culture et du sport (OCCS) et de M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe en charge de la culture et du sport ; du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), représenté par M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat et M^{me} Marta Perucchi, directrice, direction de la logistique ; du département des infrastructures (DI), représenté par M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, et M. Antoine Girasoli, chef de projets, direction des constructions, OCBA

Lors de l'audition du 9 février 2021, M. Apothéloz relève que le contexte est tendu en raison de l'urgence l'ouverture du cycle d'orientation. La décision populaire a fait que le scénario initialement prévu, celui du Pré-du-Stand, n'a pas pu se réaliser. Ainsi, il a fallu se rabattre sur d'autres éléments, comme l'installation provisoire du Servette sur le terrain des Evaux, qui fait l'objet d'une discussion autour d'une convention permettant de fixer les éléments de collaboration entre les uns et les autres. Cet élément avance bien au niveau de la convention et de la relation avec les communes voisines. Ils ont été récemment auditionnés dans une commission du Conseil municipal de Confignon, et des rencontres avec les communes d'Onex et de Bernex sont agendées dans les semaines à venir. En parallèle, les départements travaillent à l'installation définitive de l'Académie du Servette. Plusieurs sites ont été identifiés et étudiés, notamment à la faveur d'un projet à la Crotte-au-Loup à Vernier qui permettrait d'avancer sur ce sujet. Un

premier contact a été entrepris par le Conseil d'Etat avec le Conseil administratif de Vernier. Il n'y a à ce stade pas de refus catégorique, mais des questionnements de début de dossier.

La commission était préoccupée par la collaboration entre l'Académie du Servette, la Fondation des Evaux et le canton ; celle-ci se passe bien et tous travaillent avec la volonté de trouver des solutions en commun. L'objectif poursuivi est de permettre la construction du cycle à Balexert, la relocalisation du Servette aux Evaux et le développement d'une solution définitive pour l'Académie. Le Conseil d'Etat est également attentif à respecter l'environnement des Evaux et à établir les terrains et le bâtiment avec les meilleures techniques possibles. Un concept de mobilité a été développé pour accéder au terrain des Evaux, actuellement accessible uniquement par le chemin François-Chavaz. La commission peut donc être rassurée quant à ses préoccupations.

Le président de la commission demande des précisions quant au courrier du Conseil d'Etat portant sur le terrain de Vessy. M. Dal Busco explique que cela concerne le financement du volet « première équipe » du Servette via le crédit de renouvellement. Cela n'a pas de lien direct avec l'objet dont il est question ici ni avec le déménagement aux Evaux. Le président de la commission estime pourtant que cela peut poser problème puisque les crédits de renouvellement portent sur l'existant, alors qu'ici de nouvelles infrastructures sont créées. M. Dal Busco souligne que si cela fait certes partie du dossier général, cela n'a de rapport ni avec Balexert, ni avec le déménagement de l'Académie aux Evaux.

Un député UDC estime que la présente audition ne correspond pas à l'objectif initial de la commission des travaux. En effet, celle-ci avait pour but pour but d'entendre les différents partenaires quant à une proposition d'amendement au projet de loi en vue d'une solution acceptable pour toutes les parties. Il demande dès lors si un tel amendement a été discuté et si toutes les parties ont été mises au courant des propositions d'amendements actuellement discutés en commission. La convention ne semble par ailleurs pas beaucoup avancée. Il s'interroge également sur la problématique de l'abattage d'arbres. Il aimerait enfin entendre M. Huguenin au sujet du fait que deux communes restent potentiellement opposées à l'arrivée du Servette aux Evaux.

M. Huguenin souligne qu'il y a des communes riveraines qui seraient plus impactées par l'arrivée du Servette aux Evaux, à savoir, Onex, Confignon et Bernex, avec lesquelles la discussion est plus complexe, et d'autres plus éloignées et donc moins impactées, la Ville de Genève et celle de Lancy, pour lesquelles il y a moins d'inquiétudes. Une pétition a en effet recueilli

beaucoup de signatures et le travail en cours en tient compte. Il y a un large volet environnemental joint à l'arrivée potentielle de l'Académie. Quant aux arbres, une coupe nécessaire de 22 arbres aurait lieu. Cela permettrait la complétude des terrains synthétiques ; sans les dimensions nécessaires pour ces terrains, ils ne seraient pas adaptés pleinement à l'arrivée du Servette. Cela fait un mois et demi que des solutions sont recherchées pour éviter la coupe d'arbres, mais cela n'a pas été possible. Enfin, la convention n'est pas signée, mais le travail de collaboration entre le canton, la Fondation, l'Académie et les communes riveraines se fait dans un climat très serein. Les échanges sont parfois serrés, cela reste une négociation, mais elle se passe dans des termes clairs et sincères. Quant à la question portant sur le mode de prise de décisions par la Fondation des Evaux, M. Huguenin mentionne que celles-ci sont prises à la majorité pour le Bureau de la Fondation et pour le Conseil de Fondation. En l'état, ce n'est pas unanime.

M. Dal Busco rappelle que la commission est saisie d'un projet de loi visant à trouver le financement pour construire une infrastructure scolaire. Celle-ci doit être construite et répond à un besoin considérable. Il faut certes du temps pour trouver une solution viable pour le Servette, mais cela aura des conséquences au niveau des bâtiments scolaires ; des solutions provisoires devront être également trouvées. Ainsi, tous collaborent de bonne entente, car chacun sait que la situation est très complexe. Tous cherchent à faire preuve de pragmatisme et à être raisonnables. Il enjoint donc la commission à voter cette loi de manière à ce qu'elle ne complexifie pas les choses, notamment en termes de délais. L'amendement UDC empêcherait d'utiliser le moindre centime pour faire des études pour la construction du cycle. Or, le besoin d'une partie de cet argent rapidement est clair, sans quoi rien ne pourra se faire du tout et un temps précieux sera perdu. Cette loi ne doit donc pas être amendée dans un sens qui les empêcherait de poursuivre les études.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat comprend les garanties dont le Servette a besoin. Il faut trouver une solution permettant de les apporter. L'amendement qui permettrait de résoudre ce point serait celui présenté par un député DC, qui propose que le chantier du cycle ne pourrait débuter qu'après la mise à disposition pour le Servette FC d'une infrastructure provisoire de football répondant aux normes ASF. Il faudrait donc se mettre d'accord pour une formulation autour de cet amendement, pouvant être complété ou précisé. Il est en effet important de pouvoir reloger le Servette avant d'ouvrir le chantier. Il faudrait aussi que les conditions qui permettent le déménagement de l'Académie aux Evaux soient suffisamment souples : il est question de mise à disposition d'un bâtiment et de terrains, ainsi que de mobilité. Pour le moment du déménagement, il faut viser un nombre de terrains qui soient

techniquement possibles de réaliser. Dans ce délai, il est possible d'en construire deux ; le troisième terrain pourra venir dans un temps assez rapproché, mais ne devrait pas faire partie d'une condition du déménagement.

M. Besnard souligne le travail en commun qui est réalisé entre les différentes parties. Le Servette a un rôle qui a beaucoup évolué durant les cinq dernières années ; l'Académie est le cœur du projet. Pour pouvoir à continuer ce travail, des infrastructures de qualité, conformes au label de performance de l'ASF, sont nécessaires ; c'est pourquoi tous ont à cœur de travailler de concert pour trouver la meilleure solution possible. Il ne souhaiterait pas que cela empêche la construction d'un cycle d'orientation et que les élèves soient astreints aux bâtiments provisoires ; ainsi, le Servette n'est pas accroché à tout prix à Balexert, mais subsistent des exigences quant aux besoins qui constituent le minimum du minimum.

Concernant les amendements, une solution entre les amendements du PDC et de l'UDC est privilégiée. L'Académie a besoin de garanties. Elle représente 56 employés, 200 enfants et 11 équipes ; ce qui nécessite des infrastructures dignes de ce nom. Les Young Boys et Bâle disposent de neuf terrains ; ils savent qu'ils n'auront pas cela à Genève, en raison de l'exiguïté du terrain, mais ils ont besoin d'avoir une certitude pour trois terrains synthétiques, un bâtiment adapté et un concept de mobilité. Ils proposent ainsi l'amendement suivant : « *Le chantier relatif au nouveau CO Renard à Balexert ne pourra débuter qu'après la mise à disposition de l'Association du Servette FC d'une infrastructure de football répondant aux normes du Centre de performance de l'ASF (3 terrains synthétiques, un bâtiment adapté, un concept mobilité) permettant à l'association du Servette FC la poursuite de l'ensemble de ses activités* ». Cela leur permettrait d'être rassurés.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'il y a une hausse impressionnante des effectifs d'élèves : 1742 élèves de plus sont prévus en 2024 et 2070 de plus en 2025 ; le département a donc besoin de deux à trois cycles d'orientation de plus à l'horizon 2025. Il n'y a pas eu de mauvaises prévisions ou planifications, mais il y a des circonstances qui ont fait que les constructions de bâtiments ont pris du retard à Genève. La situation est critique et chacun doit faire un effort. Pour placer tous ces élèves en attendant la construction des cycles, il va falloir avoir recours à des pavillons provisoires. 1000 élèves au plus seront placés en 2024 ; il en restera donc 1000. Au-delà de 2025, cela ne jouera plus et il est impératif que le projet du cycle de Balexert puisse démarrer. De plus, l'ancien cycle du Renard ne sera pas démolé dans un avenir proche, en tout cas pas avant la construction du cycle de Bernex.

Une députée socialiste rappelle que les socialistes étaient en faveur du projet du Pré-du-Stand et n'ont pas l'intention d'opposer la politique du sport et la politique d'accueil des élèves. Il y a une urgence à voter ce cycle d'orientation. Cette audition est commune pour pouvoir avoir tous les acteurs devant la commission, leur réitérer son soutien et trouver une solution. Le projet de loi qui lui est soumis porte sur le cycle d'orientation. M. Girasoli et M^{me} Perucchi n'ont pas ménagé leurs efforts pour montrer le besoin en écoles et la reconnaissance de la politique sportive. Il a été acté que le Servette ne déménagera pas tant qu'il n'y aura pas de solution. Selon elle, voter le projet du cycle montre un soutien supplémentaire au sport, puisque les travaux ne commenceront pas sans pouvoir déménager le Servette. A présent, il semble qu'il existe un amendement qui pourrait mettre tout le monde d'accord. Elle rappelle la proposition de résolution qu'elle avait formulée, consistant « à offrir les conditions à l'association Genève Education Football (GEF) permettant de répondre à la politique sportive en faveur des jeunes et de la relève, et acter le déménagement du site de Balexert lorsque les conditions seront réunies aux Evaux et/ou sur un autre site selon les accords entre les différents acteurs concernés ». Elle est prête à retirer sa résolution, mais elle souhaiterait savoir quelle proposition rallierait l'ensemble des acteurs.

M. Dal Busco estime que la mention du nombre de terrains peut être problématique. Deux terrains peuvent être garantis ; le troisième arriverait dans un second temps. Pour tenir le délai, il faut ouvrir le chantier en juin 2021, où il s'agira de régler le problème de mobilité et de construire le bâtiment et les deux terrains. Le troisième se fera dans les mois qui suivent. Il est impératif de démarrer le chantier dans les temps pour garantir l'ouverture à une rentrée.

M. Girasoli ajoute que le déménagement imaginé sur le site des Evaux se planifie dans un processus lié à des travaux intégrant l'entier du programme : trois terrains, un bâtiment, ainsi que l'aspect lié à la mobilité. Ces trois thématiques sont portées de manière concertée afin d'apporter des réponses à l'Académie, mais également à la Fondation des Evaux et aux riverains pour éviter de pénaliser le territoire environnant. L'objectif est de pouvoir réaliser le plus vite possible les terrains et le bâtiment ; le premier terrain et le bâtiment pourraient être réalisés à la fin de l'année, en partant de l'idée d'un alignement parfait des planètes découlant du vote du parlement, et les autres s'enchaîneront. C'est un processus de planification qui doit être réalisé avec l'entreprise adjudicatrice, mais aussi avec le programme d'utilisation des Evaux et de l'Académie du Servette.

M. Ortiz-Patino explique que les trois terrains sont une nécessité pour que le Servette puisse continuer son activité. Cependant, s'il dispose de deux

terrains en sachant que le troisième est en vue, il sera possible de serrer les dents et de supporter cela dans l'intervalle. Ils comprennent la problématique et ne souhaitent pas bloquer la construction du cycle. Le projet doit néanmoins impérativement comprendre trois terrains, et deux terrains devraient être là avant l'été 2022.

M. Huguenin précise que les terrains seront mutualisés. L'Académie viendra y jouer principalement durant la journée, mais ils seront aussi utilisés par les équipes des communes en soirée. La Fondation des Evaux envisage cela d'une manière très optimiste.

Un député indique que le PLR n'est pas prêt à voter le projet de loi sans amendement. Le programme contenu dans l'amendement du Servette doit figurer comme objectif. Par ailleurs, il faut être lucide : il y aura des pétitions, des recours. Tout cela va ralentir le processus et sera la réalité de tout projet à Genève. Il aimerait savoir s'il y a des échéances plus précises ou une latitude par rapport au label de performance. Il demande également ce qu'il en est des baux du Servette et de l'autorisation de construire, et si le Conseil d'Etat a la volonté de déposer un projet plus resserré au Pré-du-Stand. Son intention n'est pas de faire obstacle, mais de prendre en compte les différents paramètres.

M. Besnard répond qu'ils sont sous perfusion au niveau du label de performance. Pour l'instant, ils ont encore le minimum pour le label, mais en l'état, ils ne devraient même pas l'avoir, car ils n'ont pas les conditions requises. M. Brungger ajoute que s'est posée la question de savoir si le dimensionnement du programme transitoire correspondait à la réalité du Servette et du concept cantonal de football. Les trois terrains sont en effet bien dimensionnés. Les 22 arbres semblent devoir être nécessairement coupés pour réaliser le terrain agrandi et permettre la mutualisation. Les contacts avec l'ASF, qui est favorable à ce programme et le défend, sont très bons. Les arbres coupés seront par ailleurs compensés dans le cadre d'une réarborisation globale des Evaux.

Concernant les baux, M. Dal Busco répond que le Conseil d'Etat avait la possibilité de résilier les baux de l'Académie du Servette à Balexert l'année passée. En témoignage de la bonne volonté qui l'anime de trouver une solution d'entente avec le Servette, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité les résilier. M. Girasoli ajoute que la relation liée aux baux est traitée dans le cadre de la convention. Dès qu'une infrastructure sera mise à disposition du Servette, les autres baux se résilieront, indépendamment de leur date d'échéance. Concernant l'autorisation de construire, il est souhaité en déposer une pour la construction des terrains de football d'ici le printemps, vers mai, pour démarrer les travaux l'automne afin de délivrer le premier

terrain à la fin de l'année. C'est un projet ambitieux ; c'est pourquoi tout le monde doit travailler en équipe pour le réaliser. Il faut notamment présenter et partager le projet. Il a été présenté au Conseil municipal de Confignon et cette mission de présentation et d'accompagnement du projet sera poursuivie. De plus, il y aura aussi une autorisation de construire pour le bâtiment provisoire en bois, ainsi que pour les mesures de mobilité. Tout ce programme doit évidemment se présenter et se défendre auprès des différentes collectivités qui gravitent autour du site.

Un député PLR demande si le planning intègre les trois ans de procédure judiciaire qui suivront les autorisations de construire. M. Girasoli fait remarquer que, quel que soit le projet, on n'est pas à l'abri d'une réaction. Ce même député réitère sa question sur Pré-du-Stand. M. Apothéloz relève qu'un député a déjà annoncé sa volonté de s'opposer à l'installation au Pré-du-Stand du Servette. La seule perspective réaliste est celle des Evaux.

Un député UDC entend reprendre l'amendement proposé par le Servette FC en remplacement du sien. Il demande par ailleurs si les associations ont été approchées pour tenter une négociation au sujet des arbres devant disparaître et les rassurer quant à la compensation. M. Girasoli rappelle les contacts avec Pro Natura auquel le projet a été présenté. Le département est à l'écoute des opposants et souhaite les rencontrer. Une rencontre est d'ailleurs prévue pour répondre à ces inquiétudes. M^{me} Emery-Torracinta indique que le Conseil d'Etat a adressé une lettre répondant aux inquiétudes des opposants qui ont lancé une pétition. Il reste prêt à les rencontrer si nécessaire. Quant aux oppositions, il y en aura peut-être, mais il y en aura d'autant plus si le parlement ne donne pas un signal clair. S'il est divisé, cela nourrira les oppositions.

Une députée socialiste relève que la commission a entendu l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, avec des précisions expliquant pourquoi le troisième terrain ne pouvait pas figurer comme condition, mais qu'il y a un engagement du Conseil d'Etat quant à sa réalisation. Elle demande si le Servette FC serait d'accord avec l'amendement proposé par le Conseil d'Etat si le rapport mentionne cet engagement. Elle vise à trouver une solution commune. Elle partage les propos de M^{me} Emery-Torracinta : ils ont intérêt à avoir un front uni face à cette situation et aux potentielles oppositions.

M. Ortiz-Patino explique que l'amendement proposé par le Servette FC convient parce qu'il y a un certain nombre d'éléments clairs. L'amendement du Conseil d'Etat ne contient pas assez de garanties. S'il n'y a que deux terrains, il y aura eu une procédure longue et difficile pour finalement avoir une infrastructure insuffisante. D'où le besoin d'avoir des certitudes,

également pour expliquer à l'ASF qu'elle doit être patiente et que le centre de performance genevois est en cours de construction.

M. Dal Busco comprend le souci exprimé par M. Ortiz-Patino. Il propose de reprendre l'amendement du Servette en remplaçant « trois » par « deux », car le troisième ne peut pas être inclus dans les conditions de déménagement pour les raisons déjà évoquées, et que le Conseil d'Etat s'engage par une lettre à réaliser le troisième dans la foulée. Cette lettre serait ainsi une sûreté supplémentaire à l'égard du Servette.

Le président de la commission des travaux demande si cela convient au Servette. M. Besnard insiste sur le besoin du Servette pour ces trois terrains. Cependant, si l'amendement précise qu'il faut deux terrains pour déménager, avec le troisième dans la foulée et qu'une lettre d'engagement du Conseil d'Etat spécifie plus de détails, il y est favorable.

Le président de la commission des travaux demande si le Conseil d'Etat s'engage à écrire une lettre au Servette pour concrétiser l'engagement oral de la présente séance quant aux deux terrains et la construction du troisième dans la foulée. M^{me} Emery-Torracinta répond par l'affirmative.

M. Brungger précise que le débat sur les deux ou trois terrains concerne les conditions de déménagement, et qu'il est bien question de quatre terrains mis à disposition aux Evaux. Le premier est prévu pour la fin de cette année, le deuxième en avril 2022, le troisième en août et le quatrième en novembre.

9. Prises de position et délibération

Un député PLR souhaite l'audition des pétitionnaires pour connaître leurs intentions et voir si des solutions sont envisageables. Cette demande est partagée par les députés UDC et MCG. Un député vert relève qu'ils n'ont pas demandé à être entendus sur ce projet de loi. Au vu du temps déjà consacré à l'étude du présent projet de loi, il pense que c'est le moment de le voter.

Une députée socialiste ajoute que la pétition a été lancée avant même que les données du projet aient été connues. Elle n'a pas encore été déposée. De toute manière, quand il y a des oppositions, les gens qui font ce type de pétition vont jusqu'au bout, quels que soient les arguments ; c'est pourquoi la commission doit prendre ses responsabilités et voter.

Le président de la commission met aux voix la proposition d'audition des pétitionnaires qui est refusée par 8 non (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC) et 7 oui (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Un député PLR indique que le PLR n'entrera pas en matière sans audition des pétitionnaires. Il trouve regrettable de ne pas auditionner les personnes

qui sont directement intéressées par l'avenir de ce projet. Cela ne présage rien de bon pour le cycle et le déménagement du Servette.

Un député UDC entend pour sa part voter l'entrée en matière pour pouvoir présenter l'amendement proposé par le Servette qu'il a repris. C'est selon lui la seule solution pour faire avancer le projet en donnant les garanties dont le Servette a besoin. Si l'amendement est refusé et que le projet de loi passe en force, le Servette ne quittera jamais le site de Balaxert, prêt à aller au Tribunal fédéral. Il y aura encore des procédures judiciaires pour 5 ou 6 ans. Par ailleurs, en voulant forcer absolument le projet, on va tout droit au référendum. Le même scénario que le Pré-du-Stand est en train de se dessiner.

Site à la déclaration du député UDC, le député PLR précédent apporte une correction : le PLR entre en matière pour voter l'amendement du Servette, car la lettre du Conseil d'Etat n'apporte pas assez de certitude.

Un député PDC annonce que son parti entrera en matière sur ce projet de loi. Les discussions telles qu'elles ont eu lieu sont suffisantes. Des garanties sont données quant à l'évolution de la convention qui semble aller dans le bon sens. Le PDC reprend l'amendement du Servette avec la modification du Conseil d'Etat, c'est-à-dire avec deux terrains comme condition.

Un député Vert indique que les Verts voteront l'entrée en matière de ce projet de loi, car il est question de construire un cycle. Telle est la question centrale ; les autres sont annexes. Quelle que soit la solution, un référendum pourrait être lancé, mais il revient au Conseil d'Etat de négocier pour régler ce problème. Ce n'est pas à la commission de le faire. Son groupe accepte donc l'amendement du Conseil d'Etat repris par le PDC et non l'amendement UDC. Il espère enfin que ce projet de loi sera soutenu par tous. La problématique du déménagement du Servette ne sera en effet pas résolue si ce projet de loi n'est pas voté.

Une députée socialiste annonce que le groupe socialiste votera l'entrée en matière et le projet de loi. Elle retire sa résolution et se rallie à l'amendement du Conseil d'Etat repris par le PDC. Il y a l'indication des deux terrains. Elle rappelle que la lettre d'intention comprendra le planning de réalisation tel qu'évoqué par M. Brungger, avec un premier terrain fin 2021, un deuxième en avril 2022, un troisième en août et un quatrième en novembre. Elle ose croire qu'une lettre d'engagement du Conseil d'Etat est une lettre formelle, sans quoi l'on peut douter de nos institutions. Elle se réjouit de pouvoir construire un cycle et de résoudre le problème du pôle football. Elle rappelle que le groupe socialiste a soutenu le projet du Pré-du-Stand. Quant aux référendums, elle regrette qu'il y en ait pour des établissements scolaires, que

ce soit à Bernex ou à Balexert ; cela concerne plusieurs centaines d'élèves, et ils ont le droit d'étudier dans des conditions décentes et non dans des pavillons provisoires.

Un député MCG relève qu'il est évident pour tous que la construction du cycle est une nécessité. Cependant, il faut que le cycle se construise une fois que le Servette aura déménagé ; c'est pourquoi il faut faciliter le déménagement du Servette. Ainsi, on se garantit que le Servette ne parte pas en opposition, car si cela s'ajoute aux oppositions des riverains et des communes, il ne sera pas possible de planter un clou à Balexert. Le MCG votera l'entrée en matière et se réserve la décision finale en fonction des amendements votés.

Un député PLR estime pour sa part que l'amendement du Conseil d'Etat ne donne pas assez de garanties. Si l'amendement du Servette n'est pas voté, il s'inscrira dans la minorité et tâchera de trouver des solutions pragmatiques dans l'intervalle jusqu'à la plénière pour faire passer ce projet. Il faut réfléchir à l'impact politique du Servette s'il soutient le référendum.

Le président de la commission indique au nom d'Ensemble à Gauche qu'il votera ce projet de loi. Il est en faveur de l'accord discuté lors de la séance, soit la mention de deux terrains, avec le troisième dans la foulée, appuyé par une lettre du Conseil d'Etat. Il assure que les lettres d'intention du Conseil d'Etat font foi et ont une valeur juridique.

Délibération

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12741. **L'entrée en matière est acceptée par 15 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s.**

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | - |
| Abstentions : | - |

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix *Titre et préambule* :

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'*Art. 1 Crédit d'investissement* :

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 2 *Planification financière* :
Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 3 *Subvention communale* :
Pas d'opposition, l'art. 3 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 4 *Amortissement* :
Pas d'opposition, l'art. 4 est adopté.

Le président met aux voix l'amendement UDC :

Art. 5 Conditions au démarrage du chantier (l'art. 5 devenant 6)

Le chantier relatif au nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert ne pourra débuter qu'après la mise à disposition de l'Association du Servette F.C. d'une infrastructure de football répondant aux normes du Centre de performance de l'Association Suisse de Football (trois terrains synthétiques, un bâtiment adapté et un concept mobilité) permettant à l'association du Servette F.C. la poursuite de l'ensemble de ses activités.

Oui : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Non : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)
 Abstentions : -

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement PDC :

Art. 5 Conditions au démarrage du chantier (l'art. 5 devenant 6)

Le chantier relatif au nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert ne pourra débuter qu'après la mise à disposition de l'Association du Servette F.C. d'une infrastructure de football répondant aux normes du Centre de performance de l'Association Suisse de Football (deux terrains synthétiques, suivis d'un troisième terrain dans la foulée sur la base d'une lettre d'intention du Conseil d'Etat, un bâtiment adapté et un concept mobilité) permettant à l'Association du Servette F.C. la poursuite de l'ensemble de ses activités.

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)
 Non : 2 (1 PLR, 1 UDC)
 Abstentions : 3 (3 PLR)

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix l'Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :

Pas d'opposition, l'art. 6 est adopté.

Vote en troisième débat

Un député UDC annonce que ce qui vient d'être voté va les conduire droit dans le mur. Il fera un rapport de minorité. Le débat se fera en plénière et chacun prendra ses responsabilités. Il défend le Servette et n'accepte pas que des fausses promesses par courrier lui soient faites.

Un député PDC indique que voter ce projet de loi ainsi amendé permet de débloquent la construction du cycle et de répondre aux vœux du Servette de trouver une solution, vœux par ailleurs partagés par toutes les parties. Il y a toujours un risque de référendum, comme avec tous les projets de loi.

Le président de la commission relève que toutes les parties vont pouvoir entrer en intense discussion sur la base de la convention et de la lettre d'intention. Il espère que la convention sera signée avant le vote en plénière.

Un député Vert indique que son groupe aurait idéalement voté l'amendement initial du Conseil d'Etat, mais celui-ci convient tout de même et il votera donc le projet de loi. Il relève que l'amendement voté reste très inspiré par celui du Servette et devrait satisfaire les autres membres de la commission.

Le président met aux voix le PL 12741 tel qu'amendé.

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : -

Le PL 12741, ainsi amendé, est adopté par 10 voix, pour et 5 voix contre.

Une députée socialiste précise qu'il faudra inviter le Conseil d'Etat à demander l'urgence pour le traitement de cet objet.

Projet de loi (12741-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 94 860 000 francs pour la construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit de 94 860 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction et l'équipement d'un nouvel établissement scolaire pour le cycle d'orientation du Renard à Balexert.

² Il se décompose de la manière suivante :

| | |
|--|--------------------------|
| – Construction | 64 738 000 francs |
| – Construction pour la commune de Vernier | 3 766 000 francs |
| – Equipement DIP | 2 911 000 francs |
| – Equipement OCSIN | 1 011 000 francs |
| – Honoraires, essais, analyses | 8 988 000 francs |
| Total HT | 81 414 000 francs |
| – TVA (7,7%) et arrondi | 6 269 000 francs |
| Total TTC | 87 683 000 francs |
| – Renchérissement | 3 197 000 francs |
| – Divers et imprévus | 2 463 000 francs |
| – Activation de la charge salariale du personnel interne | 1 517 000 francs |
| Total TTC | 94 860 000 francs |
| Dont part liée au programme de la commune de Vernier | 4 056 000 francs |

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2021. Il est inscrit sous la politique publique F – Formation.

² Il se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|--------------------------|
| – Construction (0616 5040) | 86 455 000 francs |
| – Construction commune de Vernier (0616 5040) | 4 056 000 francs |
| – Equipement DIP (0320 5060) | 3 260 000 francs |
| – Equipement informatique OCSIN (0615 5060) | 1 089 000 francs |
| Total | 94 860 000 francs |

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention communale

Le remboursement par la commune de Vernier du coût de construction du programme communal est prévu pour un montant de 4 056 000 francs. Il est comptabilisé sous la politique publique F – Formation (rubrique 0616 6320).

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Conditions au démarrage du chantier

Le chantier relatif au nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert ne pourra débuter qu'après la mise à disposition de l'Association du Servette F.C. d'une infrastructure de football répondant aux normes du Centre de performance de l'Association Suisse de Football (deux terrains synthétiques, suivis d'un troisième terrain dans la foulée sur la base d'une lettre d'intention du Conseil d'Etat, un bâtiment adapté et un concept mobilité) permettant à l'Association du Servette F.C. la poursuite de l'ensemble de ses activités.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Présentation de la stratégie énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève



Commission des travaux

3 novembre 2020

Vladan Schroeter- Lionel Lemaire

Présentation OCBA

Le parc immobilier de l'Etat de Genève

Exploité par l'Office Cantonal des bâtiments (OCBA)



| | |
|---------------------------------|-----------|
| Nombre de bâtiments cadastrés | 1'877 |
| Nombre de sites de consommation | 679 |
| Surface brute (m ²) | 2'200'000 |



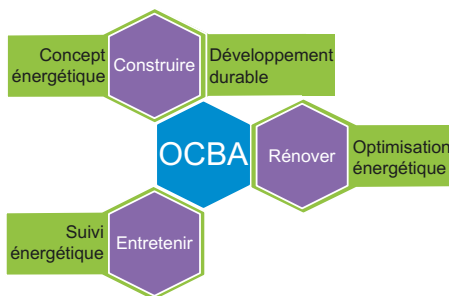
| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Dépenses totales (CHF/an) | 294'000'000 |
| Investissement ouvrage | 40'000'000 |
| Investissement rénovation | 80'000'000 |
| Investissement efficacité énergétique | 4'000'000 |
| Fonctionnement | 140'000'000 |
| Energie | 30'000'000 |



| | |
|---------------------------------------|-----|
| Nombre de collaborateurs OCBA | 268 |
| Direction Ingénierie & Énergie | 35 |
| Direction Rénovation & Transformation | 23 |
| Direction Constructions | 14 |

Mission de l'Office des bâtiments (OCBA)

À travers l'énergie



Stratégie énergétique OCBA



Stratégie Energétique de l'OCBA

Une démarche dans une vision globale et cohérente en 4 volets

● Stratégie en 3 axes :

- Axe réglementaire et mise en conformité
- Axe sobriété énergétique
- Axe substitution énergétique

④ Bilan Energétique :

Publication chaque année du Bilan Energétique des Bâtiments de l'Etat de Genève (BEBE)

● Plan d'action:

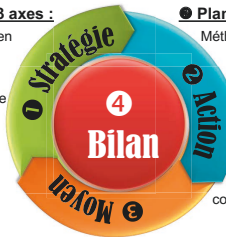
Méthode pour réduire la consommation:

6 thèmes ⇨ électricité, Eau, Thermique, Production et achats énergie renouvelable, Actions environnementales, Structure & démarche

4 Priorisations ⇨ Potentiel d'économie, Enjeux, Efforts à consentir, Difficulté

● Les moyens:

Moyens financiers à travers les PL Efficacité énergétique I & II



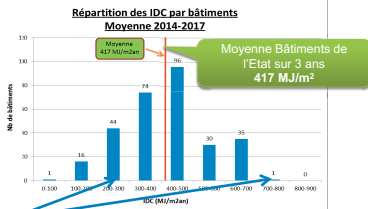
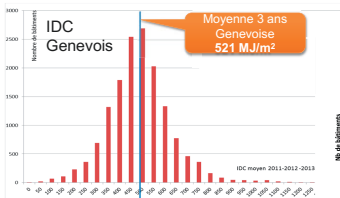
Axe réglementaire



Stratégie Energétique de l'OCBA

- ① Stratégie : Axe réglementaire et mise en conformité

② IDC ↻ Indice de Dépense de Chaleur



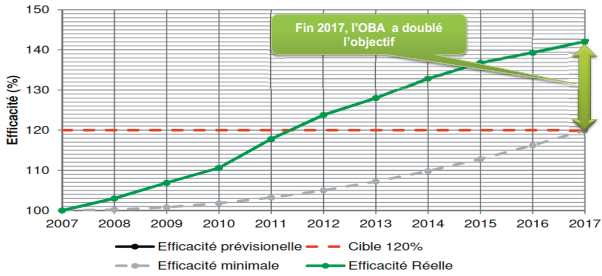
L'inconvénient de cette méthode est qu'on met sur le même pied d'égalité tous les bâtiments : Le bâtiment des Franchises avec celui du CMU qui est **242 fois plus grand**

Stratégie Énergétique de l'OCBA

❶ Stratégie : Axe réglementaire et mise en conformité

① COC ⇌ Convention d'objectifs cantonale 2007-2017

La convention cantonale consiste à atteindre une efficacité énergétique de 120% au bout de 10 ans sur les grands consommateurs de l'Etat, représentant 26 sites ou 45 bâtiments.

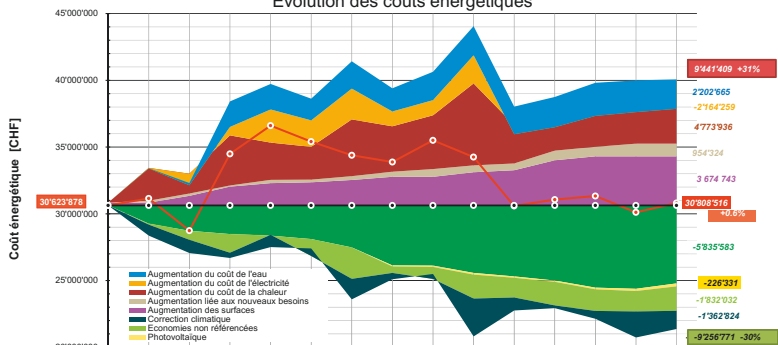


Axe sobriété énergétique



Le parc immobilier de l'Etat de Genève

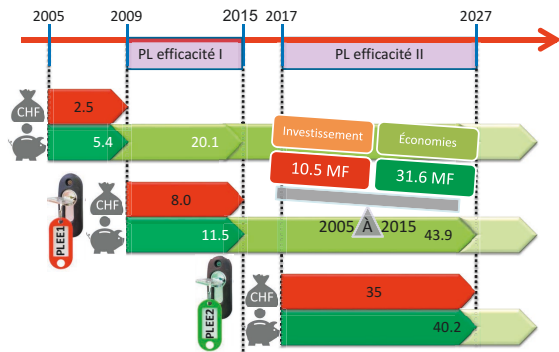
Évolution des coûts énergétiques



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments
Direction de l'ingénierie & Énergie
03.11.2020 - Page 11

Investissements vs économies

Millions de francs



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments
Direction de l'ingénierie & Énergie
03.11.2020 - Page 12

Stratégie Énergétique de l'OCBA

● Stratégie : Axe sobriété et efficacité énergétique



| Sobriété énergétique (référence 2005) | 2017 | 2020 | 2027 | 2035 |
|--|--------|------|------|------|
| Réduction de la consommation électrique | -12.4% | -15% | -17% | -20% |
| Réduction de la consommation thermique | -16.5% | -20% | -28% | -37% |
| Réduction de la consommation d'eau | -36.8% | -40% | -43% | -50% |
| Réduction des émissions de CO ₂ | -19.3% | -20% | -25% | -30% |



Bouclément 2016

PL Efficacité énergétique 1 (PLEE1)

Investissement 8 MF
Economies 11.5 MF

<http://ge.ch/grandconseil/memorial/seances/010312/66/20/>



Nouveau 2017 - 2027

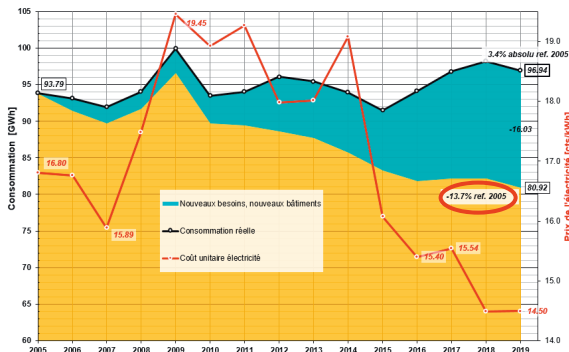
PL Efficacité énergétique 2 (PLEE2)

Investissement 35 MF
Economies 40.2 MF

<http://ge.ch/grandconseil/memorial/seances/010312/66/21/>

Evolution de la consommation

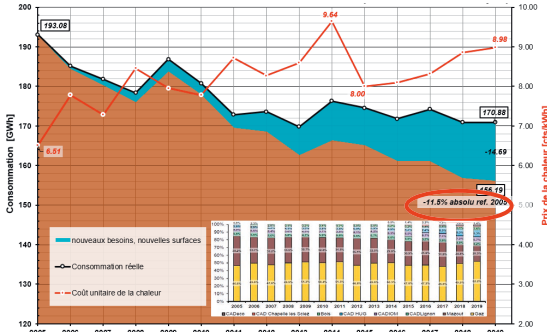
Electricité



L'électricité représente 52% de la facture énergétique. La mise en œuvre d'actions d'optimisation sur cette énergie représente donc un axe prioritaire dans nos objectifs.

- Optimisation voir remplacement des éclairages (plan lumière)
- Gestion de scénarii et sectorisation des ventilations, des machines refroidissement, circulateurs, ...

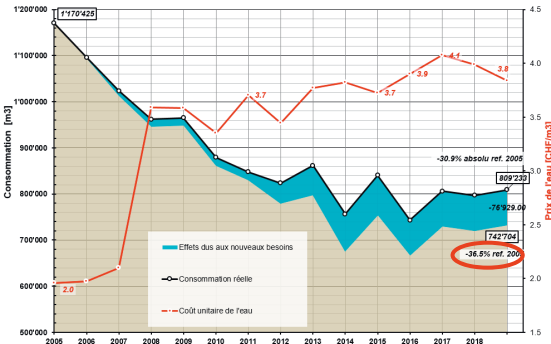
Evolution de la consommation Thermique (correction climatique)



L'énergie thermique vient au second rang des dépenses énergétiques représentée avec une proportion de **39% de la facture**.

- Optimisation de la production de chaleur (cascade, rendement, distribution, ...).
- Arrêt en heures creuses de 90% des circulateurs de chauffage

Evolution de la consommation Eau



Bien que la consommation d'eau ne représente que **9% des coûts** énergétiques des actions visant à réduire la consommation sont également mises en œuvre.

- Gestion de la consommation d'eau des tours de refroidissement ou suppression installation à eau perdu.
- Adaptation des primes de débit des bâtiments (économie financière)

Axe substitution énergétique



Stratégie Energétique de l'OBA

① Stratégie : Axe substitution énergétique



| | 2017 | 2020 | 2027 | 2035 |
|---|------|------|------|------|
| Consommation d'électricité renouvelable | 4.1% | 10% | 12% | 15% |
| Consommation d'énergie thermique renouvelable | 8.7% | 20% | 29% | 40% |

Plan solaire
sur les bâtiments de l'Etat de Genève



CADécoJunction
Chauffer le quartier de la Jonction grâce à l'eau du lac



Fossile

Renouvelable

Plan solaire photovoltaïque OBA



Plan solaire photovoltaïque OBA

Toitures: un potentiel important

- L'Etat dispose d'importantes surfaces de toitures pouvant accueillir des installations photovoltaïques
- Le potentiel est de plus de 50'000 m², ou plus de 9 GWh/an de production est identifié,
soit la consommation d'électricité des 2'700 ménages des tours du Lignon de Genève



Plan solaire photovoltaïque

La Stratégie de l'OCBA



- OCBA souhaite être un acteur plus présent du développement des énergies renouvelables à Genève en voulant être un vrai **éco-acteur** en n'étant pas qu'un **éco-consommateur** mais surtout un **éco-producteur**
- En introduisant dans sa charte : La pose systématique de panneaux photovoltaïque sur tous les toits des bâtiments de l'État de Genève neufs ou en bon état



Département des finances
des bâtiments - Direction de l'ingénierie & Energie

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments
Direction de l'ingénierie & Energie

03.11.2020 - Page 21

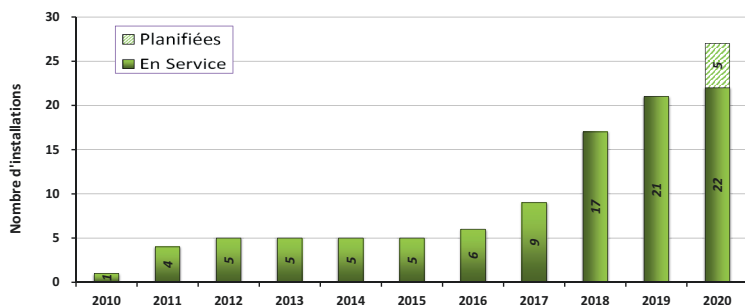
Plan solaire photovoltaïque

Localisation des installations



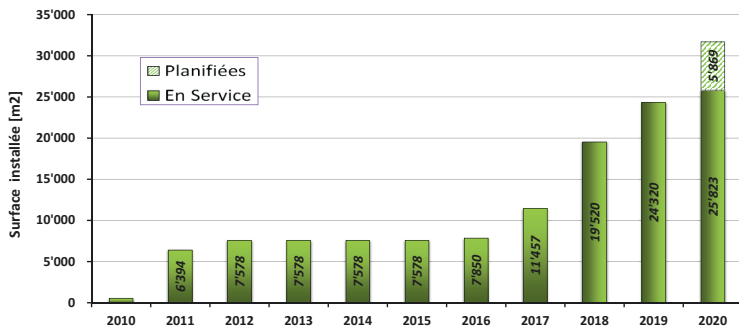
Fort développement de l'Etat éco-producteur

Nombre d'installations photovoltaïques



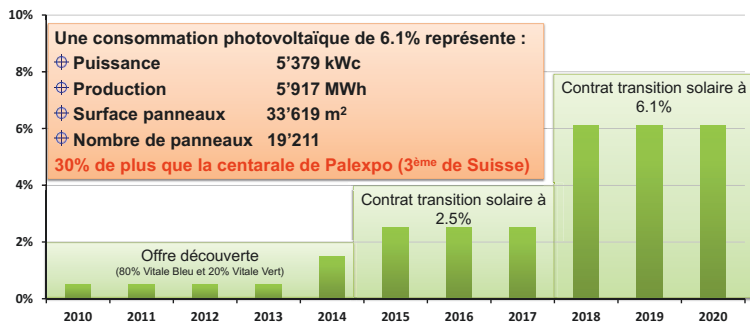
Fort développement de l'Etat éco-producteur

Surfaces de panneaux solaires sur les bâtiments de l'Etat de Genève



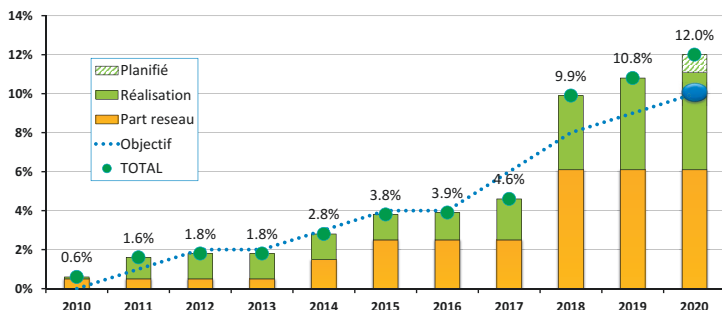
Augmentation de l'électricité solaire

Part de photovoltaïque via les contrats SIG



Augmentation de l'électricité solaire

Part du photovoltaïque à l'Etat de Genève
(autoproduction + achats SIG)

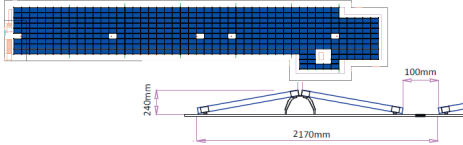


2018 Collège Voltaire



Mise en service août 2018

- ⊕ Puissance 116 kWc
- ⊕ Production 128 MWh
- ⊕ Surface panneaux 678 m²
- ⊕ Nombre de panneaux 413
- ⊕ Couverture énergétique 28 %



Plan énergie thermique renouvelable CAD & PAC



Plan d'énergie thermique renouvelable

Pompe à chaleur (PAC)



Chaudière mazout



Fossile



Récupération de la chaleur dans l'eau



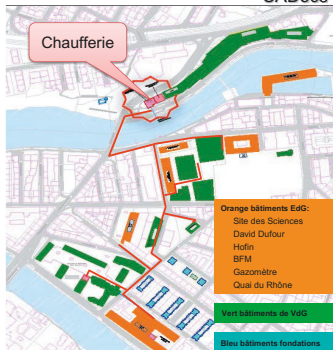
Renouvelable

Pompe à chaleur

fonctionne comme un frigo à l'envers avec de l'eau à la place de l'air

Plan d'énergie thermique renouvelable

CADéco Jonction & PAC haute température



Globalement le Projet CADéco :

- 90 immeubles raccordés au réseau
- 1 chaudière principale avec les PAC haute température
- 4 chaudières au gaz naturel d'appoints et pour assurer une sécurité d'approvisionnement
- 75% d'énergies renouvelables

Projet CADéco Jonction pour la partie Etat de Genève :

Consommation thermique des bâtiments OCBA : 16 GWh (40% de la puissance du projet)

Impact d'énergie renouvelable thermique : +8.5 % sur l'ensemble du parc

Réduction CO2 (gaz) : -3'316 T/an

Impact sur la réduction CO2 : -9.8 % sur l'ensemble du parc

Coût : 14.28 cts/KWh (prix stable sur long terme)

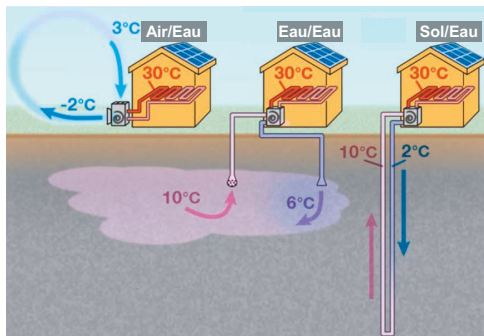
Impact environnemental pour le quartier de la Jonction :

- Aucun bruit, ni odeur
- 0% de rejet de particule fine dans l'air
- 80% de réduction des émissions de CO2

Soit l'équivalent de la suppression de :
-97'500 voitures/jour qui traversent le quartier Jonction (2km)

Plan d'énergie renouvelable

Généralités sur les pompes à chaleur (PAC)



PAC Air / Eau :

COP: 3-4

- ☛ : Mise en œuvre facile, Prix
- ☚ : Bruit, Faible rendement si grand froid

PAC Eau / Eau :

COP: 5-6

- ☛ : Excellent rendement stable sur toute l'année
- ☚ : Prix

PAC Sol / Eau :

COP: 4-5

- ☛ : Bon rendement stable sur toute l'année
- ☚ : Prix

En conclusion



En Conclusion

2021 Plan solaire photovoltaïque III

Nouveau objectif – En cours d'estimation



2016 -2020

Fin des toits à fort potentiel et en bon état

En cours d'évaluation

2021 -2025

- a) Entreprendre la pose de centrales photovoltaïques sur les petites surfaces <100kWc
- b) Rénovation des toitures à fort potentiel >100kWc

a) Estimation de 40'000 m2 de rénovation

Pour un budget minimum de **35'000'000 CHF**

- a) Opportunité en parallèle pour la végétalisation (15% surcharge admissible)



Direction
Ingénierie
Énergie
-info

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments
Direction de l'ingénierie & Énergie

03.11.2020 - Page 33

En Conclusion

Plan directeur de l'énergie 2020 - 2030

Nouveau objectif – En cours d'estimation

2017 -2027

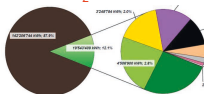
PL efficacité énergétique II

En cours d'évaluation

2021 -2030

Plan directeur de l'énergie 2020 - 2030 → Impact pour l'Etat de Genève

Deux impacts non-négligeables → réduction CO₂ & consommation thermique (IDC)



Direction
Ingénierie
Énergie
-info

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments
Direction de l'ingénierie & Énergie

03.11.2020 - Page 34

Date de dépôt : 12 avril 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un projet mort-né !

Le projet de loi 12741 qui nous est soumis tel qu'amendé en commission, n'est que la pointe de l'iceberg qui cache la mort annoncée d'un déménagement voué à l'échec.

Pour assurer la poursuite de ses activités, l'Académie du Servette F.C. a besoin d'une infrastructure adaptée à ses besoins correspondant aux normes Association Suisse de Football (ASF). Et cela quel que soit le lieu où elle déploie ses activités. Hors l'amendement voté en commission n'offre malheureusement pas cette garantie. Offrir un troisième terrain sur la base d'une lettre d'intention est juste risible aux yeux de la minorité. Car si l'intention est bonne, cela ne veut pas dire qu'il y aura forcément un troisième terrain que ce soit aux Evaux ou ailleurs. Voter un tel projet de loi sans garantie sérieuse, c'est prendre le risque de mettre à mal l'activité de l'Académie du Servette F.C. Sans infrastructures dignes de ce nom, l'Académie risque également de perdre sa reconnaissance au niveau national comme centre de formation reconnu par l'ASF.

Un déménagement à 20 millions !

Lors des débats de commission, il a été indiqué que le coût du déménagement se monterait à 20 millions de francs. Or selon certaines sources le montant dépasserait allégrement les 30 millions. Dès lors, on peut véritablement se poser la question pourquoi ces montants n'ont pas été inclus ou indiqués dans le projet de loi. Pour la minorité, il est clair que ce manquement n'est pas anodin et fausse clairement le débat sur ce que nous coûtera réellement ce projet de loi.

En comparaison, la réfection du site de Balexert ne coûterait que 5 à 6 millions, ce qui en période d'incertitude et de restrictions budgétaires est à

prendre en compte. Surtout que l'on ne sait pas vraiment où seront pris les montants nécessaires pour ce déménagement. Nouvelle demande de crédit, montants pris sur les crédits de renouvellement de l'OBA, crédit complémentaire aux crédits de renouvellement ? La question reste entière. En définitive, tout repose sur le paiement de l'Etat pour les infrastructures. Paiement à effectuer au profit de la Fondation des Evaux, maître d'ouvrage.

Une convention qui tarde à se concrétiser

Une convention tripartite liant l'Association du Servette F.C., l'Etat et la Fondation des Evaux doit également se mettre en place. Elle devrait régler un certain nombre de points et conditions, comme notamment les horaires d'utilisation du site, la mobilité, la mise à disposition des terrains, etc. Logiquement une telle convention aurait dû être signée avant même le vote de ce projet de loi. Voire être incluse en annexe du présent rapport. Or il n'en est rien. Cette convention tarde à se concrétiser, ce qui n'est pas un bon signal pour l'avancement des travaux.

D'autres solutions existent !

D'autres solutions existent et pourraient être étudiées. Car si la construction du nouveau cycle du Renard n'est pas contestée en soit, les conséquences sont toutes autres.

Tout d'abord, il y a le site choisi de Balexert, pour la construction du nouveau cycle, qui oblige au déménagement de l'Académie. Or, si l'on s'intéresse à un autre projet de loi, en l'occurrence le PL 12732, on s'aperçoit vite qu'il concerne des parcelles déjà déclassées en zone de développement destinées à recevoir des équipements publics et situées à environ 500 mètres des terrains de Balexert et qu'elles présentent les mêmes avantages que celles-ci. Cette solution aurait aussi l'avantage, dans un premier temps, de ne pas déménager l'Académie sur le site des Evaux.

Il faut encore tenir compte que le site des Evaux présente de nombreux inconvénients et est d'ores et déjà contesté. En effet, tout est à construire sur ce site, et ceci de manière provisoire. Agrandissement et transformation des terrains existants, construction d'au moins un terrain supplémentaire, construction d'un bâtiment comprenant vestiaires, bureaux, buvette, etc. Un concept de mobilité devra également être mis en place. Car c'est bien provisoirement que l'Académie serait accueillie aux Evaux. On parle ici d'une période d'env. 10 ans.

La solution la plus plausible pour accueillir l'Académie, après le refus du projet au « Pré-du-Stand » serait celle de la « Crotte-au-Loup » sur la Commune de Vernier. A ce propos, la Commission de l'Aménagement a traité la Motion 2606 amendée qui demande justement de relancer les études d'implantation de l'Académie sur ces parcelles.

Des oppositions en pagaille !

Dans les opposants au déménagement sur le site des Evaux, il y a la Commune d'Onex qui lors de sa séance de municipal du 9 mars 2021 a voté à l'unanimité une résolution (annexe 1) intitulée « Sauvons le Parc des Evaux ».

Il y a également les pétitionnaires de la P 2114 (annexe 2) qui non seulement s'opposent à ce déménagement mais également à l'abattage des arbres qui seraient coupés pour faire place à un des terrains de football prévus. Cette pétition a recueilli pas loin de 3 000 signatures en un temps record.

A cela s'ajoute l'opposition des riverains et des associations d'habitants situés tant sur le chemin François Chavaz que sur la route de Loëx.

Notons encore un dernier article de la Tribune de Genève (annexe 3) daté du 29 mars 2021, où l'on apprend que les Verts s'inquiètent, malheureusement un peu tardivement pour la minorité, de ce déménagement via un communiqué de presse et posent même un certain nombre de conditions.

Qu'elle vienne de la Commune, des habitants ou des pétitionnaires, une seule opposition, mais il y en aura certainement plus, fera perdre au minimum une année supplémentaire à la construction du cycle du Renard qui en a déjà perdu une. Car l'Etat lui-même a admis que le projet avait déjà pris une année de retard. Un calendrier optimiste (trop ?) prévoyait le déménagement de l'Académie en juin 2021. Ce qui fait qu'à ce jour, nous sommes déjà à juin 2022. S'il devait y avoir ne serait-ce qu'une seule opposition, sachant que si elle finit au TF, nous serons alors en juin 2024 au minimum. Et qu'aurons-nous gagné ? Pas grand-chose et le projet n'aura pas beaucoup avancé. La mise à disposition du Cycle d'orientation serait alors reportée au mieux à la rentrée 2028.

Il faut surtout, quoi qu'il arrive, garder à l'esprit que tant que l'Académie n'aura pas d'infrastructure adéquate, elle ne déménagera pas du site de Balexert.

Reste encore la possibilité pour les opposants d'un éventuel référendum sur le projet de loi en dernier recours.

Une proposition raisonnable !

Dans un premier temps, la minorité vous recommandera de renvoyer le projet de loi en commission et de voter la motion 2606. Un renvoi en commission n'aura pas de grande incidence sur le calendrier, celui-ci étant déjà passablement perturbé. Par contre, il devrait permettre d'aller de l'avant avec la recherche d'un autre site ou d'une autre solution tant pour l'Association du Servette F.C. que pour le cycle du Renard (solutions développées plus haut).

Si cette proposition n'est pas acceptée, la minorité vous demandera de voter la seule solution permettant à l'Académie de se prémunir de la perte de reconnaissance de l'ASF pour l'Académie, à savoir l'amendement suivant :

Art. 5 Conditions au démarrage du chantier (nouvelle teneur)

Le chantier relatif au nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert ne pourra débuter qu'après la mise à disposition de l'Association du Servette F.C. d'une infrastructure de football répondant aux normes du Centre de performance de l'Association Suisse de Football (3 terrains synthétiques, un bâtiment adapté et un concept mobilité) permettant à l'Association du Servette F.C. la poursuite de l'ensemble de ses activités.

Conclusions :

Si comme la minorité vous êtes soucieux de l'avenir de l'Association du Servette F.C. et de son Académie de formation et que vous voulez leur donner toutes les garanties pour la poursuite de leurs activités, la minorité vous demande d'accepter le renvoi du PL 12741 ou au minimum de voter son amendement.



Conseil municipal

Résolution 240A
Séance du 09.03.2021

Sauvons le parc des Evaux

Vu que la convention qui lierait provisoirement la Fondation au Servette FC est actuellement à l'étude,

Vu que ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air,

Vu qu'il est essentiel que le parc des Evaux continue à poursuivre sa mission d'accueil de tout-e-s les habitant-e-s de la région,

Vu que l'arrivée du centre de formation du Servette Football Club diminuerait l'espace dévolu aux autres sportif-ve-s, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé,

Vu la surface importante qui serait soustraite à la nature et perdue pour la biodiversité et la petite faune,

Vu que l'arrivée du club engendrerait une explosion du trafic motorisé dans une configuration topographique encore problématique,

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition de l'ensemble des groupes du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

considère :

À l'unanimité des présents (28)

1. Qu'il soutient les revendications des pétitionnaires auditionné-e-s dans le cadre de la Commission CCP du 23 février 2021
2. Qu'il s'oppose à l'installation de l'Académie et l'École du Servette Football Club au Parc des Evaux
3. Qu'il demande au Conseil d'Etat et à la Fondation des Evaux des mesures claires pour protéger le site, garantir sa qualité et un accès à celui-ci de qualité, respectueux de l'environnement, en tout temps et quel que soit le projet

* * *

Secrétariat du Grand Conseil**P 2114***Date de dépôt : 2 mars 2021***Pétition****Sauvons le parc des Evaux**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

N.B. 43 signatures¹

Sauvegarde Genève
M. Jean Hertzschuch
Chemin Dr-Adolphe-Pasteur 30
1209 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 2952 signatures électroniques.

Déménagement de l'Académie de Servette aux Evaux Les Verts demandent des garanties à l'État

Ils veulent des réponses, avant que la convention ne soit signée le 19 avril.

Publié aujourd'hui à 19h35



L'Académie de football du Servette FC pourrait s'installer aux Evaux.

Steeve Iuncker-Gomez

La Convention entre la Fondation des Evaux, l'État de Genève et le Servette FC afin d'acter le déménagement temporaire de l'Académie de foot au Parc des Evaux devrait être signée le 19 avril. Dans ce contexte de course contre la montre, les Verts indiquent, dans un communiqué diffusé ce lundi, regretter le «manque d'information [qui] ne leur permet pas de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations et les empêche de pouvoir se positionner à temps dans ce débat». Les Conseils municipaux de la Ville de Genève, d'Onex, de Lancy, de Confignon et de Bernex n'ont pas pu consulter la convention.

Rappelons que le 9 mars dernier, lors de leurs conseils municipaux respectifs, la commune d'Onex a voté une [résolution rejetant le projet d'installation](#) de l'Académie du Servette FC, alors que Confignon l'a accepté. Dans les deux communes, des municipaux formulaient toutefois des craintes concernant la répercussion sur la mobilité et l'environnement et désapprouvaient «le manque de transparence» des termes du projet.

«Sauvons le parc des Evaux»

Une pétition intitulée «Sauvons le parc des Evaux», signée par 2937 personnes, a par ailleurs été adressée aux autorités communales de Confignon, puis renvoyée en commission pour une audition des associations.

Les Verts Genève ont donc formulé une liste de demandes concernant des «questions de gouvernance, de finances, de mobilité, de compensations, de biodiversité et de plans à l'horizon 2031» et demandent que ces questions soient réglées avant toute signature.

Les Verts souhaitent, [entre autres](#) (*voir le communiqué complet*):

- Avoir l'assurance qu'un espace suffisamment grand continue d'exister pour les personnes qui souhaitent profiter d'un grand parc pour diverses activités en semaine ou les week-ends.
- La délocalisation des matches du week-end de l'ensemble ou partie des équipes recevant un important public en dehors des terrains des Evaux.
- La mise en place d'une information annuelle aux communes à propos de l'avancée des recherches d'un nouveau site pour loger l'académie dans les dix ans.
- Un système de navettes électriques (ou sans émissions de CO₂) pérenne, la semaine et les week-ends concerté avec les communes impactées (par la route de Loëx) et la création d'un nouvel arrêt TPG à la route de Loëx.
- Consulter la présentation du projet d'installation de l'académie du Servette FC aux Evaux, le contenu de la convention, ainsi que l'image directrice des Evaux, avec notamment son concept de mobilité.

Il est demandé que la signature de la convention soit repoussée. Les Verts alertent, par ailleurs, les députés du Grand Conseil et le Conseil d'État sur la nécessité, selon eux, d'une médiation.

Publié aujourd'hui à 19h35

[Voir ceci dans votre navigateur.](#)



COMMUNIQUÉ

29 mars 2021



Déménagement de l'Académie du Servette FC aux Evaux - Les demandes des communes doivent être mises en œuvre par le Conseil d'Etat

Dans le cadre du déménagement « temporaire » de l'Académie du SFC les élu.e.s municipales et municipaux vert.e.s des communes d'Onex, Ville de Genève, Lancy, Bernex et Confignon mettent en avant l'absence de mesures d'accompagnement amenées par le Conseil d'Etat. En effet, avec quelque 370 joueurs sur 11 catégories différentes, la venue du club engendrerait des conséquences sur la fréquentation du lieu (par les joueurs, les collaboratrices et collaborateurs de l'Académie, les parents et la venue de spectateur.trice.s) et sur l'accessibilité de celui-ci, une problématique déjà bien connue des utilisatrices et utilisateurs du parc. Les élu.e.s s'inquiètent du manque de garanties et de moyens mis à disposition pour assurer qu'un tel déménagement ne péjorerait ni les communes concernées, ni la qualité d'accueil de l'Académie. Des questions de gouvernance, de finances, de mobilité, de compensations, de biodiversité et de plans à l'horizon 2031 restent en suspens.



Alors que les Conseils municipaux d'Onex et Confignon ont traité le sujet lié au déménagement en début mars 2021, l'Etat tarde toujours à communiquer les réponses aux revendications légitimes des communes directement concernées. En outre, les termes de la Convention entre la Fondation des Evaux, l'Etat de Genève et le Servette FC, qui doit normalement être signée le 19 avril, restent complètement inconnus des Conseils municipaux de la Ville de Genève, d'Onex, de Lancy, de Confignon et de Bernex, ce manque d'information ne leur permet pas de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations et les empêche de pouvoir se positionner à temps dans ce débat.

En reprenant l'ensemble des textes municipaux sur le sujet, de nombreuses questions subsistent et doivent être réglées avant la signature de ladite convention :

- À Onex par exemple, une résolution acceptée à l'unanimité du CM réclame à juste titre que l'on réponde aux demandes de pétitionnaires concernant les mesures d'accompagnement de ce déménagement. La résolution s'oppose à ce déménagement argumentant qu'un manque de transparence flagrant existe sur l'engagement de la Fondation et l'Etat à propos de « mesures claires pour protéger le site, garantir sa qualité et un accès à celui-ci de qualité, respectueux de l'environnement en tout temps et quelles que soient les installations prévues. ».
- Des motions vertes actuellement en traitement à Onex et Bernex étayaient ces mesures :
 - « La préservation de la mission multi usage du Parc des Evaux en s'assurant qu'un espace suffisamment grand continue d'exister pour les personnes qui souhaitent profiter d'un grand parc pour diverses activités en semaine ou les week-ends »,
 - « Des terrains de football sans grillages les plus respectueux de l'environnement du parc et en limitant les dommages sur la nature environnante et en préservant la végétation arborée et les racines en sous-sol »,
 - Le maintien de l'entretien bio des terrains avec le bannissement de l'usage de pesticides et de produits phytosanitaires, la limitation des dimensions du pavillon, etc.
 - La délocalisation des matchs du weekend de l'ensemble ou partie des équipes recevant un important public en dehors des terrains des Evaux en raison de l'augmentation sensible des déplacements de ce dernier,
 - La mise en place d'une information annuelle aux communes à propos de l'avancée des recherches d'un nouveau site pour loger l'académie (puisque les Evaux accueilleront de façon provisoire le club),
 - Une proposition de la part de l'Etat de compensation des surfaces utilisées (loisir et nature) qui seront mises sous pression pendant les weekends,
 - Des mesures cantonales, soutenues par les communes, par l'Académie de football et par des privés soient prises pour garantir un accès au lieu grâce à des modes de transports en commun limitant les émissions de CO2,
 - L'utilisation de transports doux ou les transports en commun quand les joueurs et familles se rendent sur le site,
 - Un système de navettes électriques (ou sans émissions de CO2) pérenne, la semaine et les week-ends concerté avec les communes impactées (par la route de Loëx) et la création d'un nouvel arrêt TPG à la route de Loëx,
 - La présentation du projet d'installation de l'académie du Servette FC aux Evaux, le contenu de la Convention, ainsi que l'image directrice des Evaux avec notamment son concept de mobilité,
 - Des mesures de lutte contre le parking sauvage et le trafic induit soient mises en place, y compris dans le quartier de

- site,
- o Un système de navettes électriques (ou sans émissions de CO2) pérenne, la semaine et les week-ends concerté avec les communes impactées (par la route de Loëx) et la création d'un nouvel arrêt TPG à la route de Loëx,
 - o La présentation du projet d'installation de l'académie du Servette FC aux Evaux, le contenu de la Convention, ainsi que l'image directrice des Evaux avec notamment son concept de mobilité,
 - o Des mesures de lutte contre le parking sauvage et le trafic induit soient mises en place, y compris dans le quartier de Cressy,
 - o Un calendrier clair doit être présenté pour connaître les échéances des différents aménagements prévus pour l'accueil de l'académie (mobilité, installations des bâtiments provisoire, aménagement des terrains, etc.)
 - o Le chiffrage des moyens et de l'investissement qui sera entrepris par l'Etat pour la mise en œuvre de ce déménagement provisoire ainsi que sa relocation d'ici à 10 ans,
 - o Cela peut par exemple prendre la forme d'une remise à l'état initial (herbe) de l'un des futurs terrains synthétiques.

La situation de Cressy et du chemin François-Chavaz entre les communes d'Onex, Bernex et Confignon, où « aucun emplacement pour les cars des équipes invitées n'est accessibles dans le périmètre immédiat », illustre le besoin urgent d'obtenir des réponses sur ces préoccupations exprimées et sur l'absence actuelle de dialogue entre l'Etat, le Grand Conseil, les communes et leurs élu.e.s.

Nous demandons donc à ce que les Conseils administratifs de nos communes respectives repoussent la signature de ladite Convention afin de garantir l'inclusion des requêtes précitées, notamment en termes de mobilité et de compensation, ainsi qu'une communication claire et transparente sur le contenu de la convention avec les élu.e.s municipales et municipaux. Nous portons également à l'attention des député.e.s au Grand Conseil et du Conseil d'Etat l'urgence de la situation et le besoin d'une médiation afin que ce déménagement et la collaboration Etat-communes se passent sous de meilleurs auspices au vu des enjeux pour les juniors de l'Académie dont nous reconnaissons la renommée nationale et la portée pour le football genevois.